M. Kenny Ronald PIERRE

Guide prophétique ABC du nouveau prophète

La réalité du ministère des nouveaux prophètes qui s'est matérialisée à partir de la Pentecôte



ÉDITIONS GALAAD

ÉDITIONS GALAAD

Extrait du livre :

Guide prophétique ABC du nouveau prophète

La réalité du ministère des nouveaux prophètes qui s'est matérialisée à partir de la Pentecôte

1ère édition collector : l'Amour des Cieux pour le salut du peuple chrétien

Kenny Ronald PIERRE

Table des matières

° 1 – La réalité du faux prophète, qui est, au service de la bête apocalyptique serviteur du démon.....3
° 2 – À qui profite la falsification de la prophétie ?.....19
° 3 – De souffrance et d'encre.....33

1 La réalité du faux prophète, qui est, au service de la bête apocalyptique serviteur du démon

Pour commencer, tout au long de ce livre, je vous ai présenté la réalisation littérale des attaques que le démon a portées, au travers des siècles, contre la prophétie et pour ce faire, il a utilisé puissamment son serviteur inique, la petite corne (*l'Église catholiq*ue) pour réaliser cette œuvre.

Puis nous avons découvert l'œuvre de l'agneau bestial – le protestantisme qui s'est perverti – qui a repris à son compte les doctrines catholiques.

Dans ce chapitre, nous allons découvrir une autre entité qui œuvre selon cette même base. Pour ce faire, lisons ceci : *« Après cela, j'entendis dans le ciel comme une voix forte d'une foule nombreuse qui disait :* **alléluia ! Le salut, la gloire, et la puissance sont à notre Dieu, parce que ses jugements sont véritables et justes ;**

Car il a jugé la grande prostituée qui corrompait la terre par son impudicité, et il a vengé le sang de ses serviteurs en le redemandant de sa main.

[…] Et j'entendis comme une voix d'une foule nombreuse, comme un bruit de grosses eaux, et comme un bruit de forts tonnerres, disant :

Alléluia ! Car le Seigneur notre Dieu tout-puissant est entré dans son règne. Réjouissons-nous et soyons dans l'allégresse, et donnons-lui gloire ;

Car les noces de l'agneau sont venues, et son épouse s'est préparée, et il lui a été donné de se revêtir d'un fin lin, éclatant, pur. Car le fin lin, ce sont les œuvres justes des saints.

Et l'ange me dit : écris : heureux ceux qui sont appelés au festin de noces de l'agneau !

Et il me dit : ces paroles sont les véritables paroles de Dieu. Et je tombai à ses pieds pour l'adorer ; mais il me dit :

Garde-toi de le faire ! Je suis ton compagnon de service, et celui de tes frères qui ont le témoignage de Jésus. **Adore Dieu. – Car le témoignage de Jésus est l'esprit de la prophétie. […]**

Et la bête fut prise, et avec elle **le faux prophète, qui avait fait devant elle les prodiges par lesquels il avait séduit ceux qui avaient pris la marque de la bête et adoré son image.**

Ils furent tous les deux jetés vivants dans l'étang ardent de feu et de soufre. » *[Apocalypse 19 versets 1-2, 6-10, 20, Bible Louis Segond].*

Avant tout, je vous dirai qu'en prenant le temps d'analyser ce texte, mon premier constat est que, nous y retrouvons les bases des messages des trois anges apocalyptiques *[Apocalypse 14 versets 6-13]*.

On y retrouve, entre autres, la gloire et le règne du Seigneur qui sont matérialisés dans le message présenté par le premier ange.

Concernant le deuxième ange, ici, c'est le message sur la déchéance de Babylone qui est apporté.

En outre, nous découvrons des éléments supplémentaires, comme la présence de l'agneau (*Jésus-Christ*) et à ses côtés, son épouse qui symbolise le peuple de Dieu.

Dans ce texte, nous apprenons aussi que la gloire devant être rendue au Seigneur est liée au témoignage de Jésus proclamé par le peuple de Dieu. Maintenant ces bases posées, nous pouvons nous intéresser au symbole du faux prophète qui est présenté dans ce texte.

Pour commencer, je vous dirai que, ce qui qualifie une personne comme telle est très mal compris par le plus grand nombre.

> *L'objectif de ce chapitre est de vous apporter des lumières à ce propos, et la première base que nous allons étudier est celle qui qualifie les prophètes, car ainsi nous pourrons mieux appréhender ce qu'est un faux prophète ou du moins ce qui le fait reconnaître.*

Le premier point que nous allons étudier est l'un de ceux que notre texte de base nous présente et que nous allons revoir.

Néanmoins pour ce faire, en vue d'une étude plus efficiente, nous allons le découvrir dans diverses versions. Voici la première :

« [...] Car le témoignage de Jésus est l'Esprit de la prophétie. » *[Apocalypse 19 verset 10, Bible Louis Segond].*

Complétons avec cette deuxième version : **« […] La vérité révélée par Jésus, voilà ce qui inspire les prophètes. »** *[Apocalypse 19 verset 10, Bible en français courant].*

Finissons avec cette troisième version : *« Alors je me mets à genoux aux pieds de l'ange pour l'adorer. Mais il me dit :*

« Attention, ne fais pas cela ! Je suis un serviteur comme toi et comme tes frères et tes sœurs qui sont les témoins de Jésus.

C'est Dieu que tu dois adorer. » Oui, être témoin de Jésus, c'est annoncer que les prophètes ont dit la vérité. » *[Apocalypse 19 verset 10, Bible Parole de Vie].*

Dans ce texte de l'Apocalypse, nous voyons, que tout comme Jésus le fit durant sa vie terrestre, ici encore, son témoignage est lié à la gloire qui doit être portée à Dieu, et à lui seul.

En outre, nous avons découvert que ce sont les serviteurs de Dieu – ici, présentés comme étant les frères de l'apôtre Paul – qui ont (*autrement dit observent*) le témoignage de Jésus.

Afin de comprendre de qui l'ange parle, je vous invite à lire ce texte : *« Mais il me dit : garde-toi de le faire !* **Je suis ton compagnon de service, et celui de tes frères les prophètes,** *et de ceux qui gardent les paroles de ce livre. Adore Dieu. » [Apocalypse 22 verset 9, Bible Louis Segond].*

Ce sont donc des prophètes dont il est fait mention dans le texte vu plus haut, ce sont eux qui ont le change du témoignage de Jésus.

Ainsi, en faisant la synthèse de tout ce que nous venons de découvrir, nous comprenons que le *« témoignage de Jésus »,* qui est aussi appelé *« l'Esprit de prophétie »* se matérialise par le fait que Jésus donne au prophète des révélations.

En outre, le terme Esprit de la prophétie présente l'œuvre du Saint-Esprit prenant les nouvelles révélations auprès du Seigneur pour les révéler au peuple de Dieu, plus précisément à ses prophètes.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière :

« Sachant tout d'abord vous-mêmes qu'aucune prophétie de l'Écriture *ne peut être un objet d'interprétation particulière, car ce n'est pas par une volonté d'homme* **qu'une prophétie** *a jamais été apportée, mais* **c'est pousser par le Saint-Esprit que des hommes ont parlé de la part de Dieu. »** *[2 Pierre 1 versets 20-21, Bible Louis Segond].*

Nous découvrons ici que c'est le Saint-Esprit qui était dans des hommes, qui leur a inspiré des messages prophétiques. Comme ces hommes sont ceux désignés par l'Esprit de Dieu pour apporter les prophéties, ce sont donc des prophètes (*ou des prophétesses*).

Hormis cela, pour une meilleure compréhension des bases de la prophétie, qui est gérée par l'Esprit de Dieu, il convient de lire aussi ce texte des plus importants : **« J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les supporter maintenant.**

Quand le défenseur sera venu, **l'Esprit de la vérité,** *il vous conduira dans toute la vérité, car il ne parlera pas de lui-même,* **mais il dira tout ce qu'il aura entendu et vous annoncera les choses à venir.**

Il révélera ma gloire parce qu'il prendra de ce qui est à moi et vous l'annoncera. *Tout ce que le Père possède est aussi à moi ;*

Voilà pourquoi j'ai dit qu'il prend de ce qui est à moi et qu'il vous l'annoncera. […] **Jésus leur répondit :** *« Vous croyez juste maintenant ? » [Jean 16 versets 12-15, 31, Bible Segond 21].*

Ici ont été posées les bases du témoignage de Jésus.

Avant de développer ce qui se trouve dans ce texte, il ne faut pas perdre de vue que durant son pèlerinage sur cette Terre, porter la Parole de son père aux hommes, plus précisément à ses élus, a été l'essence même de son témoignage.

Bien que le terme témoignage ne soit pas clairement explicité dans ces versets, nous comprenons que nous sommes dans le même contexte et c'est le Saint-Esprit qui reprend la mission qui était celle de Jésus, du temps où il était sur Terre, à savoir présenter au peuple de Dieu la parole de l'Éternel.

Néanmoins, bien que ces paroles soient de Dieu le Père et que ce soit l'Esprit de Dieu qui en demeure le dépositaire, elles sont néanmoins décrites comme étant de Jésus :

C'est donc bien de son témoignage qu'il s'agit.

Afin de bien comprendre la portée de ce témoignage qui nous vient de Jésus et surtout comment il se manifeste et est formé, nous avons de précieux indices dans ce texte.

Il nous est dit que comme le peuple de Dieu – à qui Jésus s'adresse à ce moment précis – n'était pas apte à maîtriser (*à porter*) ses paroles, c'est pour cela que la charge a été confiée au Saint-Esprit de les leur révéler par la suite.

Sa mission en la matière fut dès lors de prendre les nouvelles révélations de Jésus – présentées ici comme étant ce qui est à lui – en vue de nous les apporter.

Ses Révélations, Jésus les tient lui-même de son père, mais il en est le garant. En parlant du témoignage de Jésus, on fait donc allusion aux nouvelles révélations que Dieu fait, en Jésus et par le biais du Saint-Esprit, à son peuple.

Dès lors que nous maîtrisons ce qu'est le *« témoignage de Jésus »* aussi appelé *« l'Esprit de la prophétie »,* nous allons maintenant découvrir comment il se matérialise concrètement.

Pour ce faire, lisons ceci : *« Et il dit : "écoutez bien mes paroles !*

Lorsqu'il y aura parmi vous un prophète, c'est dans une vision que moi, l'Éternel, je me révélerai à lui, c'est dans un rêve que je lui parlerai. » *[Nombres 12 verset 6, Bible Segond 21].*

La base du don de prophétie, ce sont les rêves et les visions, ils sont le moyen par lequel le Seigneur a établi qu'il parle à ses prophètes, mais aussi à l'humanité. Cette réalité est clairement présentée dans ce texte :

« Dieu parle cependant, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, et on ne le remarque pas. Il parle par des rêves, par des visions *nocturnes, quand un sommeil profond tombe sur les hommes, quand ils sont endormis sur leur lit.*

Il leur communique alors son message et confirme les avertissements qu'il leur donne. Il veut ainsi détourner l'homme de sa manière de faire.

Il évite à l'homme fort de tomber dans l'orgueil, il préserve son âme de la tombe et sa vie de la menace du javelot. » *[Job 33 versets 14-18, Bible Segond 21].*

Le Seigneur établit avec les êtres humains un dialogue, par le biais des rêves et des visions, l'objectif étant de nous guider, nous donner de nouvelles directives ; il les utilise aussi pour nous détourner de nos mauvaises voies et par eux, il préserve nos vies.

Hormis cela, le Seigneur a une relation privilégiée avec les prophètes, donc ceux qui ont le don de prophétie, à qui il se révèle d'une manière toute particulière. Pour le découvrir, lisons ceci : **« Car le Seigneur, l'Éternel, ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes. »** *[Amos 3 verset 7, Bible Louis Segond].*

Ce que nous venons de lire est d'importance !

Avez-vous conscience du pouvoir que le Seigneur a mis entre les mains des prophètes ? Lui le Tout-Puissant, lui l'Alfa et l'Oméga, lui devant qui nul ne peut tenir debout, a subordonné, sa capacité d'agir au message qu'il adresse à ses prophètes.

Cela semble incroyable ! Il ne fait rien avant de leur avoir présenté ses plans.

Avez-vous saisi la portée de ce texte ? Certainement, l'avez-vous déjà lu, mais sans avoir analysé ce qu'il recouvre vraiment.

Ici, nous apprenons que le Tout-Puissant, qui peut par la pensée créer ou détruire toutes choses, s'est imposé une contrainte, celle de révéler, avant d'agir, à des êtres humains mortels, nés dans le péché, donc faillibles, ses plans.

En agissant ainsi, il permet que son peuple, par le biais des prophètes, puisse participer à son œuvre ou à sa décision. Il leur donne la possibilité par-là même d'intercéder pour les impénitents. Quel pouvoir ! Malheureusement, on n'en a pas réellement conscience.

La destruction de Sodome et Gomorrhe en est cependant un exemple probant *[Genèse 18 versets 16-33], [Genèse 19 versets 1-29].*

Ici, alors que du fait de l'action abominable de leurs habitants, ces villes devaient être détruites et bien que n'ayant aucun maître au-dessus de lui – car Il est le Tout-Puissant – le Seigneur se restreint et subordonne son action à ce qu'Abraham lui demande.

Il en est de même pour l'histoire du veau d'or *[Exode 32].*

Ce peuple était devenu si abominable aux yeux du Seigneur, que lorsqu'il s'adresse à Moïse, il le présente non comme son peuple à lui l'Éternel, mais comme étant celui de Moïse.

Alors que le Tout-Puissant avait pris la décision de tous les détruire, il montre ses plans à Moïse avant d'agir et ce dernier intercède pour le peuple et le Seigneur écoute sa voix. Il les frappera, certes, mais ils ne furent pas totalement anéantis. Les prophètes sont donc les paratonnerres entre Dieu et les hommes et ce qui leur permet d'agir, ce sont les révélations qu'ils reçoivent du Seigneur.

Ces révélations sont aussi destinées à nous préserver contre nos ennemis, c'est ce que nous découvrons dans *[2 Rois 6 versets 8-23]*.

Ici, le roi de Syrie avait pour but de détruire le peuple de Dieu. Pour ce faire, il avait réalisé des plans pour les surprendre et les anéantir.

Cependant, ce fut en vain, car le Seigneur avait révélé au prophète *Élisée* les plans de bataille de ce monarque avant qu'il ne puisse les mettre à exécution.

Nous découvrons aussi dans *[1 Corinthiens 14 versets 24-25],* que grâce aux révélations que reçoivent les prophètes, le peuple de Dieu sort victorieux des ennemis venus subrepticement pour leur nuire.

C'est un pouvoir énorme que le Seigneur donne à ses prophètes ; grâce à ses directives destinées à présenter les plans des ennemis du peuple de Dieu et à les anticiper, il apporte la victoire, aux enfants de Dieu et cela, au nom du Seigneur et par la puissance de son Esprit.

Pour en revenir au fondement de la prophétie, je vous dirai que généralement, quand on lit les prophéties que les prophètes bibliques nous ont laissées, il est rarement fait mention des rêves et des visions comme étant le mode de dialogue par lequel le Seigneur leur a parlé.

Néanmoins, comme nous savons que le Seigneur ne ment point et qu'il n'y pas en lui le moindre changement *[Nombres 23 verset 19], [Malachie 3 verset 6], [Jacques 1 verset 17],* nous avons donc l'assurance qu'en conformité avec *[Nombres 12 verset 6],* que c'est en rêves et en visions qu'il parle à ses prophètes et prophétesses. Souvent, afin de faire le rapprochement entre, ou les rêves ou les visions que le Seigneur donne à un de ses prophètes comme base du message prophétique destiné à son peuple, il faut être attentif.

Voici un exemple concret de cette réalité : **« Il y eut une parole du SEIGNEUR pour moi : « Fils d'homme, pourquoi appliquez-vous ce proverbe à la terre d'Israël : "Les jours s'éternisent et aucune vision ne se réalise" ? Dis-leur : ainsi parle le Seigneur DIEU : Je supprime ce proverbe, on ne le dira plus en Israël. Par contre, dis-leur :**

“Les jours approchent, ainsi que la réalisation de chaque vision” ; car il n’y aura plus de visions illusoires ni de prédictions trompeuses, au milieu de la maison d’Israël.

Moi, le SEIGNEUR, quoi que je dise, cela se réalise sans traîner. *C’est de votre vivant, engeance de rebelles, que* **j’exécuterai la parole que j’aurai dite,** *oracle du Seigneur DIEU. »*

Il y eut une parole du SEIGNEUR pour moi : *« Fils d’homme, voici que la maison d’Israël dit :* **“Ce que voit cet homme n’est pas pour demain, il prophétise pour des temps éloignés.”**

C’est pourquoi, dis-leur : ainsi parle le Seigneur DIEU : **aucune de mes paroles ne traînera plus ; la parole que je dis s’exécutera, oracle du Seigneur DIEU. »** *[Ézéchiel 12 versets 21-28, Traduction œcuménique de la Bible (2010)].*

Dans ce texte, le Seigneur utilise Ézéchiel afin de restaurer leur place aux visions qu'il donne à son peuple, qui en était venu à les mépriser. Au début du texte, le Seigneur précise que désormais, Il réalisera chaque vision qu'Il a donnée, et pour réaffirmer cette réalité, Il dit qu'Il exécutera la parole qu'il a dite.

Ce faisant, Dieu présente ici les visions qu'Il donne comme étant sa Parole. En outre, plus loin dans ce texte, le parallèle est fait entre ce que voyait Ézéchiel et la Parole de Dieu qui devra s'exécuter. Ainsi, quand dans ses écrits, il dit que Dieu lui a parlé et qu'il présente en images ce qu'il a reçu, c'est entre autres en visions qu'il les a eues.

Cette réalité est corroborée par le texte de *[Nombres 12 versets 6-8],* qui nous apprend que c'est en rêves ou en visions que le Seigneur parle à ses prophètes. Néanmoins, ce n'est qu’à la réalisation de l’annonce du prophète que l'on peut acter que le Seigneur lui a parlé.

Revoyons comment cette réalité est présentée : *« Peut-être diras-tu dans ton cœur : comment connaîtrons-nous la parole que l'Éternel n'aura point dite ?*

Quand ce que dira le prophète n'aura pas lieu et n'arrivera pas, ce sera une parole que l'Éternel n'aura point dite. [...] » *[Deutéronome 18 versets 21-22, Bible Louis Segond].*

Ainsi, pour qu'un prophète soit oint en tant que tel, la révélation reçue, soit en rêve, soit en vision doit s'être réalisée.

Maintenant que nous avons découvert ce qui qualifiait un prophète, attaquons-nous à ce qui fait reconnaître un faux prophète et pour ce faire, poursuivons notre étude en revenant sur notre texte de base de *[Apocalypse 19 versets 1-2, 6-10, 20]*.

Dans ce texte, il nous faut relever un point important, qui est symbolisé par le fait que c'est le faux prophète qui fait des prodiges et séduit ceux qui reçoivent la marque de la bête.

Cette même œuvre est aussi mise en place par la bête qui a des cornes comme celle d'un agneau (*l'agneau bestial*) *[Apocalypse 13 versets 11-17]*.

Ces deux entités étant présentées comme ayant le même rôle en ce qui concerne la *marque de la bête,* nous avons donc ici deux images prophétiques pour montrer une même chose.

Maintenant ces bases posées, intéressons-nous à ce qui qualifie cette entité apocalyptique comme étant un faux prophète. Pour ce faire, il nous faut revenir à la base du ministère des prophètes.

Dans *[Nombres 12 verset 6, Bible Segond 21],* nous avons relevé que le ministère des prophètes se manifeste par le fait que le Seigneur leur donne des rêves et des visions. Et, pour qu'un prophète soit oint en tant que tel, la révélation reçue, soit en rêve, soit en vision, doit s'être réalisée *[Deutéronome 18 versets 21-22]*.

Une autre possibilité existe, celle de l'apprendre par l'intermédiaire d'un autre prophète qui lui, aurait reçu la révélation par l'Esprit de Dieu. C'est ce cas de figure qui s'est présenté à Élisée.

En effet, c'est au prophète Élie que le Seigneur montra qu'Élisée était un de ses prophètes et qu'il lui revenait de le former. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos :

« […] Tu oindras Élisée, fils de Schaphath, d'Abel-Mehola, pour prophète à ta place. *[...] Élie s'approcha de lui, et il jeta sur lui son manteau. Élisée, quittant ses bœufs, courut après Élie, et dit :*

Laisse-moi embrasser mon père et ma mère, et je te suivrai.

Élie lui répondit : va, et reviens ; car pense à ce que je t'ai fait. [...] Puis il se leva, suivit Élie, et fut à son service. » *[1 Rois 19 versets 16, 19-21, Bible Louis Segond]*.

Maintenant que ces différents versets nous ont enseigné la base biblique inhérente au ministère des prophètes, découvrons à présent, toujours Bible en main, ce qui qualifie un faux prophète.

Pour ce, faire lisons ceci : **« Ayant ensuite traversé toute l'île jusqu'à Paphos, ils trouvèrent un certain magicien, faux prophète juif, nommé Bar-Jésus,** *qui était avec le proconsul Sergius Paulus, homme intelligent. Ce dernier fit appeler Barnabas et Saul, et manifesta le désir d'entendre la parole de Dieu.* **Mais Élymas, le magicien, – car c'est ce que signifie son nom, – leur faisait opposition, cherchant à détourner de la foi le proconsul.**

Alors Saul, appelé aussi Paul, rempli du Saint-Esprit, fixa les regards sur lui, et dit : **homme plein de toute espèce de ruse et de fraude, fils du diable, ennemi de toute justice, ne cesseras-tu point de pervertir les voies droites du Seigneur ? »** *[Actes 13 versets 6-10, Bible Louis Segond].*

Ce texte, issu du Nouveau Testament, est très explicite, il présente le faux prophète comme étant une personne qui, tout en s'étant attribué ce titre, fait l'œuvre du diable.

L'objectif de cet être inique est de détourner les hommes de la foi, donc de la Parole de Dieu ; il œuvre par ruse et use de fraude, etc., c'est donc un manipulateur, qui donne une image de sainteté mais œuvre pour le mal. Voici comment on les distingue :

« Gardez-vous des faux prophètes. *Ils viennent à vous en vêtements de brebis, mais au dedans ce sont des loups ravisseurs. [...]*

C'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. » *[Matthieu 7 versets 15 et 20, Bible Louis Segond].*

Ainsi, on reconnaît ceux qui s'auto-proclament prophètes, donc comme ayant le don de prophétie, aux fruits qu'ils portent.

Le faux prophète est donc celui qui n'agit pas en conformité avec ce que la Bible déclare sur ce ministère.

Cependant, les choses ne sont pas aussi simples. J'ai le sentiment qu'en réalité, le faux prophète est désigné comme tel pour de mauvaises raisons qui peuvent induire en erreur.

Généralement, on associe les fruits frelatés qu'il porte, comme étant des mauvaises œuvres pratiquées selon la chair.

Ce faisant, un prophète qui serait un être perfide pourrait être perçu comme étant un faux prophète et dès lors, il ne s'en trouvera pas crédible. *Ainsi, les révélations qu'il portera seront souvent considérées comme ne venant pas du Seigneur.*

Cette définition du faux prophète n'est pas biblique !

Pour le comprendre, il nous faut nous référer à la vie de Balaam qui est l'un des prophètes les plus connus, selon moi, pour son caractère inique. Dans *[Nombres 22 verset 1 à Nombres 23 verset 13],* nous découvrons que le roi de Moab, avait une grande crainte du peuple de Dieu du fait des victoires que le Seigneur leur avait accordées sur les autres nations.

Sachant qu'Israël était bénie et de ce fait intouchable, il a fomenté un plan pour attirer la malédiction sur les israélites. Pour ce faire, il engage Balaam le prophète, pour qu'il puisse les maudire.

Cette démarche de ce roi païen était justifiée par ce qu'il savait de cet homme. En effet, il était connu pour *« réussir son coup ».*

Pour le gagner à sa cause, le roi lui fit parvenir un pot-de-vin... Hum, Sorry... des présents. Cependant, le Seigneur parla à Balaam et lui interdit d'agir ainsi.

Le roi ayant essuyé un refus, proposa d'élever Balaam en le couvrant d'honneurs et malgré la désapprobation du Seigneur, ce dernier partit à la rencontre de ce monarque païen. Le Seigneur a dû faire parler l'âne de Balaam pour le ramener à la raison.

Malgré cela, il n'a pas obtempéré et a tenté à plusieurs reprises de maudire Israël, mais en vain, car c'est la bénédiction qui sortait à chaque fois de sa bouche. Voici donc l'archétype même d'un être qui, tout en étant un prophète du Seigneur, porte un *« fruit véreux ».*

Et pourtant ! Ce n'est pas pour autant qu'il doive être qualifié de faux prophète. Pour le comprendre, lisons le texte qui suit, mais surtout, pour nous arrêter sur ce qu'est devenue la consécration de Balaam en tant que prophète après qu'il a tenté de maudire le peuple de Dieu pour de l'argent :

« La colère de Balak s'enflamma contre Balaam ; il frappa des mains, et dit à Balaam : c'est pour maudire mes ennemis que je t'ai appelé, et voici, tu les as bénis déjà trois fois.

Fuis maintenant, va-t'en chez toi ! **J'avais dit que je te rendrais des honneurs, mais l'Éternel t'empêche de les recevoir.**

Balaam répondit à Balak : eh ! N'ai-je pas dit aux messagers que tu m'as envoyés : **quand Balak me donnerait sa maison pleine d'argent et d'or, je ne pourrais faire de moi-même ni bien ni mal contre l'ordre de l'Éternel ; je répéterai ce que dira l'Éternel ?**

Et maintenant voici, je m'en vais vers mon peuple. Viens, je t'annoncerai ce que ce peuple fera à ton peuple dans la suite des temps.

Balaam prononça son oracle, et dit : parole de Balaam, fils de Beor, parole de l'homme qui a l'oeil ouvert, parole de celui qui entend les paroles de Dieu, de celui qui connaît les desseins du Très-Haut, **de celui qui voit la vision du Tout-Puissant,** *de celui qui se prosterne et dont les yeux s'ouvrent.* **Je le vois, mais non maintenant, je le contemple, mais non de près.**

Un astre sort de Jacob, un sceptre s'élève d'Israël. Il perce les flancs de Moab, et il abat tous les enfants de Seth.

Il se rend maître d'Édom, Il se rend maître de Séir, ses ennemis. Israël manifeste sa force. Celui qui sort de Jacob règne en souverain, Il fait périr ceux qui s'échappent des villes. » *[Nombres 24 versets 10-19, Bible Louis Segond].*

Avant tout, remarquez que c'est en vision que le Seigneur s'est révélé ici à Balaam. Hormis cela, nous voyons là l'indépendance des révélations qu'il recevait du Seigneur en comparaison à ses choix de vie. Il décida de maudire Israël pour de l'argent, mais il ne choisit pas quand et où il recevra une prophétie du Seigneur.

Ce qui se passe ici est d'importance, car cela nous démontre bien, que le prophète n'a aucun contrôle sur les révélations qu'il reçoit de l'Esprit de Dieu. C'est le Seigneur qui choisit quand il donne à un prophète une révélation soit en rêves ou en visions, et l'état de droiture ou non de ce dernier n'entre pas en ligne de compte.

Si c'était le cas, vous comprenez bien que Balaam n'aurait jamais pu recevoir ce jour-là l'une des prophéties les plus importantes pour l'humanité à savoir la venue de Jésus, lui l'astre radieux, le spectre divin *[Apocalypse 22 verset 16], [Hébreux 1 versets 8-14].*

Ainsi, ce qui qualifie le faux prophète, ce ne sont pas les iniquités qu'il pratique dans sa vie.

On pourrait aussi penser que le faux prophète est celui qui annonce un évènement qui ne se réalise pas. Là encore, les Saintes Écritures démentent cette thèse, car dans *[Jonas 3 versets 1-4]* nous voyons le prophète Jonas annoncer que Ninive serait détruite dans quarante jours ; pourtant, ce n'est pas ce qui s'est passé, car les habitants de la ville se sont repentis *[Jonas 3 versets 1-4], [Jonas 4]*.

Bien que la qualification de prophète passe par la réalisation de ses révélations, il ne peut toutefois pas recevoir le *« titre »* de faux-prophète si son annonce ne se produit pas telle qu'elle a été communiquée. Nous venons de le voir avec Jonas.

On pourrait aussi penser qu'un prophète ou quelqu'un qui se définit comme tel, qui n'arrive pas à décrypter les révélations du Seigneur, est un prophète perverti que Dieu a aveuglé et de ce fait, ne peut être qu'un faux prophète. Il n'en est rien, l'histoire d'Abraham nous démontre le contraire *[Genèse 15 versets 2-6], [Genèse 16 versets 1-4], [Genèse 21 versets 1-3]*.

Avant de présenter les réalités de ces textes, il est important de noter qu'Abraham était un prophète de Dieu *[Genèse 20 versets 1-7]*.

Pourtant, il a mal interprété la prophétie que le Seigneur lui avait donnée en lui promettant une abondante descendance, tant et si bien qu'il a écouté la voix de son épouse et a enfanté Ismaël avec Agar.

Il ne comprit que bien plus tard que cette descendance lui viendrait de son épouse Saraï (*Sara*). Bien qu'Abraham se soit trompé, le Seigneur l'a établi, malgré tout, comme le père de la foi *[Romains 4 versets 9-22]*.

En outre, c'est au travers de cette même promesse que l'Éternel Dieu lui a faite et qu'il a mal interprétée, que nous sommes sauvés en Jésus-Christ *[Galates 3 versets 6-29]*.

Ce faisant, nous le voyons bien, le fait de se tromper ou de ne pas comprendre les révélations que Dieu lui donne, ne qualifie pas une personne comme étant un faux prophète.

Maintenant que nous savons ce qui ne fait pas d'un individu un faux prophète, découvrons ce qui le qualifie bibliquement comme tel.

Pour cela, lisons ceci : **« […] J'ôterai aussi du pays les faux prophètes et les dispositions impures. Si quelqu'un prophétise encore,** *alors son propre père et sa mère elle-même, eux qui l'ont engendré, lui déclareront ce qui suit :*

« Tu seras mis à mort. **Car tu dis des mensonges au nom de l'Éternel. »** *Et son père et sa mère, eux qui l'ont engendré, transperceront leur fils pendant qu'il prophétisera.*

Et il arrivera en ce jour-là, que tous les faux prophètes seront remplis de honte alors qu'ils prophétiseront, à cause des révélations qu'ils auront apportées.

Ils ne porteront plus de manteau de poil pour tromper. » *[Zacharie 13 versets 2-4, Bible Semeur].*

Complétons avec cet autre texte : **« Voici ce que dit l'Éternel des faux prophètes qui égarent mon peuple :**

« Ils prédisent la paix à qui met sous leurs dents un bon morceau à mordre, et déclarent la guerre à qui ne remplit pas leur bouche. » *[Michée 3 verset 5, Bible Semeur].*

En faisant la synthèse de ces deux textes, nous comprenons que le faux prophète est celui qui dit faire des révélations au nom du Seigneur alors que Dieu ne lui a rien révélé et ne l'a point envoyé prophétiser.

> *Ce type d'individu œuvre en vue de s'enrichir au détriment des crédules. Le faux prophète établit ses paroles comme venant du Seigneur alors qu'il n'en est rien. La plus belle définition que je retiens de ces deux textes s'avère que le faux prophète est celui qui dit des mensonges – donc établit des enseignements mensongers – et les présente comme venant du Seigneur.*

En restant sur cette définition, nous comprenons que l'œuvre du faux prophète consiste à pervertir à la fois, le ministère des prophètes et sa base qui est la prophétie et, par extension, la connaissance des rêves et des visions, socle de cette dernière.

Force est de constater que cette œuvre du faux prophète sied à merveille au protestantisme, car ses deux mouvements symbolisés par les deux cornes de l'agneau – ceux qui observent le sabbat et ceux qui le rejettent – pratiquent les œuvres de falsification de la prophétie.

La première corne de l'agneau bestial que je vous présenterai, a comme base la plus importante (*religion dominante*) l'Église évangélique, dans toute sa diversité de foi.

Dans leurs rangs, j'ai eu à constater que beaucoup se sont auto-proclamés prophètes, alors que les bases les faisant reconnaître comme tels, n'ont jamais été actées.

Nous avons vu que quand il y a un prophète au sein du peuple de Dieu, c'est en rêves ou en visions, que le Seigneur lui parle.

En outre, il faut que Dieu ait réalisé ce que présentait le prophète pour établir qu'il a été divinement instruit.

En sorte qu'un prophète dont au moins une prédiction ne s'est pas réalisée, ne peut être consacré comme tel. Bien sûr, nous l'avons également signalé, à moins que le Seigneur ait présenté à un autre prophète la consécration de son homologue.

Mais dans ce cas, ce premier prophète doit avoir souscrit aux bases des rêves ou/et des visions reçues et qui se sont réalisés pour être lui-même consacré prophète.

Ce que nous venons de voir, n'est pas la base doctrinale que pratique la majeure partie des religions évangéliques. Aucun de ces critères se référant à la Bible et qui sont nécessaires pour qualifier un prophète n'est généralement requis pour en consacrer en leur sein.

Le constat que je fais, c'est que dans les religions évangéliques, les prophètes sont établis selon des bases doctrinales humaines.

La renommée étant généralement le fondement de leur consécration en tant que prophète, il suffit donc qu'un pasteur ou un présentateur de l'Évangile ait pris du galon ou ait une renommée, pour qu'il puisse s'auto-proclamer prophète ou pour que ce rang lui soit accordé.

Cette façon de faire, l'Église évangélique l'a héritée de l'Église catholique qui a coutume d'élever ses serviteurs illustres au rang de saints après leur mort ou d'éminences de leur vivant.

En outre, bien que plusieurs des divers mouvements évangéliques reconnaissent la validité des rêves et des visions, leur doctrine en la matière est basée sur ce que l'Église catholique a institué.

Pour vous en rendre compte, je vous invite à lire mon livre intitulé *« Nise : Vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 2) »* au chapitre *« Les élèves inattendus du "saint" chevalier félon ».* Découvrons maintenant les œuvres des faux prophètes apocalyptiques que pratique l'autre corne de l'agneau bestiale et qui a comme représentant le plus illustre, l'Église adventiste du septième jour.

En ce qui concerne cette religion, elle n'a pas le même mode opératoire que l'Église évangélique – qui consacre **« en veux-tu en voilà des prophètes ».** Tout au contraire, elle a décrété un embargo en la matière. Ainsi nul, pour elle, n'est digne d'être prophète !

Pour l'Église adventiste du septième jour, un bon prophète est un prophète mort ! Ainsi, cette religion en est venue à idolâtrer leur défunte prophétesse *Ellen G. White* en lui prêtant, bien longtemps après sa mort, la capacité de prophétiser.

Ce faisant, cette religion a fait sienne la base des doctrines catholiques qui décrètent qu'il faut élever les personnes illustres après leur mort. Pour arriver à ses fins, l'Église adventiste du septième jour a falsifié la base faisant bibliquement reconnaître un prophète, à savoir les rêves et les visions et les a remplacés par les écrits de sa défunte prophétesse *Ellen G. White.*

C'est ainsi que cette religion en est venue à rejeter les rêves et les visions et ne les reconnaît pas comme étant de sûrs moyens par lesquels le Seigneur nous parle. Tout cela, en ignorant totalement ce que dit la Bible en la matière, car le Seigneur dans sa Sainte Parole, nous enseigne, totalement le contraire !

Ce que je trouve particulièrement attristant dans cette posture, c'est qu'*Ellen G. White,* sur qui la foi adventiste du septième jour est basée, avait, elle, foi dans les rêves et les visions. Voir mon livre intitulé *« Les doctrines iniques de l'impudique corruptrice »* au chapitre *« Doctrines fallacieuses des grands falsificateurs ».*

En lisant les chapitres complémentaires que je vous ai cités plus haut, vous pouvez constater, que le protestantisme, en est venu en ce siècle à pratiquer, en matière de rêves et de visions, donc en ce qui concerne la prophétie, des doctrines catholiques.

Ce faisant, il a pleinement accompli la prophétie du faux prophète et de l'agneau bestial apocalyptique devant pratiquer les œuvres de la bête à sept têtes et à dix cornes (*Église catholique*).

Pour finir, je vous dirai qu'en établissant ces bases, nous comprendrons mieux la portée de l'œuvre du faux prophète. Ce faisant, il a pleinement accompli la prophétie du faux prophète et de l'agneau bestial apocalyptique devant pratiquer les œuvres de la bête à sept têtes et à dix cornes. Pour en savoir plus lisez mon livre intitulé *« Inquisitiô (Qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?) ».*

2 À qui profite la falsification de la prophétie ?

Nous allons maintenant, découvrir le maître de cérémonie qui a orchestré la désacralisation des rêves et des visions, donc de la prophétie, par le biais des religions chrétiennes *(catholique et protestan*te).

Pour ce faire, je m'en vais vous poser plusieurs questions :

– À qui profite le « crime » ? Oui, qui est le grand gagnant quand le peuple de Dieu rejette la base de la prophétie que sont les rêves et les visions ?

– Qui voudrait que le peuple de Dieu soit toujours dans les ténèbres et dans la confusion ?

– Qui cherche à tout prix à séduire le peuple de Dieu en vue qu'il puisse marcher selon ses préceptes ?

Avant de vous présenter celui qui a intérêt à retirer l'épée de la prophétie des mains du peuple de Dieu, découvrons la raison d'être des messages prophétique que le seigneur donne à son peuple.

Pour ce faire, lisons ceci : **« Et nous tenons pour d'autant plus certaine la parole prophétique, à laquelle vous faites bien de prêter attention, comme à une lampe qui brille dans un lieu obscur,** *jusqu'à ce que le jour vienne à paraître et que l'étoile du matin se lève dans vos cœur » [2 Pierre 1 verset 19, Bible Louis Segond].*

Avant tout, il est important de noter, que le Symbole de l'étoile du matin qui est exposé ici représente Jésus-Christ.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos : **« Moi, Jésus,** *j'ai envoyé mon ange pour vous attester ces choses dans les Églises.*

Je suis le rejeton et la postérité de David, l'étoile brillante du matin. » *[Apocalypse 22 verset 16, Bible Louis Segond].*

La prophétie étant la lumière destinée à guider le peuple de Dieu, l'objectif se voulant de les maintenir en sécurité jusqu'au retour de Jésus, le diable a donc fait des plans pour brouiller et entraver cette connaissance.
Oui c'est bien lui, Satan, qui est aux manettes derrière cette œuvre de désacralisation de la parole prophétique que le Seigneur donne à son peuple.

L'objectif du démon et de ses sbires étant de séduire, s'ils en avaient l'occasion, même les élus de Dieu *[Matthieu 24 verset 24],* ce faisant, les messages que l'Esprit de Dieu donne au peuple de Dieu par le biais de la prophétie, sont à coup sûr un obstacle de taille à leurs plans.

Ils ont donc fait en sorte d'y remédier en mettant en place des plans pour perdre le peuple de Dieu en agissant avec perfidie, en vue de nous détourner de la Parole de Dieu.

Pour cela, le diable utilise des serviteurs humains qui, tout en le servant, donnent l'apparence d'hommes et de femmes qui sont au service du Seigneur. Ceci nous renseigne à ce propos :

« Toutefois, de même que le serpent séduisit Ève par sa ruse, *je crains que vos pensées ne se corrompent et ne se détournent de la simplicité à l'égard de Christ [...]*

« Ces hommes-là sont de faux apôtres, des ouvriers trompeurs, déguisés en apôtres de Christ. Et cela n'est pas étonnant, puisque Satan lui-même se déguise en ange de lumière.

Il n'est donc pas étrange que ses ministres aussi se déguisent en ministres de justice. Leur fin sera selon leurs œuvres. » [2 Corinthiens 11 versets 3, 13-15, Bible Louis Segond].

Ici, nous est montré un exemple concret des œuvres du diable en tant que tentateur qui égare les hommes en leur présentant des contrefaçons de la Parole de Dieu. Pour arriver à ses fins avec Ève, il mélangea subtilement la vérité et l'erreur *[Genèse 3 versets 1-7].*

Nous voyons aussi que le diable a, à ses côtés, des serviteurs, qui n'ont pas forcément choisi de le servir, mais par leurs actes, ils deviennent bon gré mal gré ses serviteurs.

C'est ce que nous découvrons dans ce texte : **« Vous avez pour père le diable [...]** *Il a été meurtrier dès le commencement,* **et il ne se tient pas dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité en lui.**

Lorsqu'il profère le mensonge, il parle de son propre fond ; Car il est menteur et le père du mensonge. » *[Jean 8 verset 44, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ceci : **« Vous abandonnez le commandement de Dieu, et vous observez la tradition des hommes. Il leur dit encore : vous anéantissez fort bien le commandement de Dieu, pour garder votre tradition.** *Car Moïse a dit : honore ton père et ta mère ; et : celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort.*

Mais vous, vous dites : si un homme dit à son père ou à sa mère :

Ce dont j'aurais pu t'assister est corban, c'est-à-dire, une offrande à Dieu, vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou pour sa mère, **annulant ainsi la parole de Dieu par votre tradition, que vous avez établie. […] »** *[Marc 7 versets 8-13, Bible Louis Segona].*

Nous avons ici des serviteurs du démon, qui sont aussi ses enfants des plus inattendus, car les scribes et les pharisiens étaient les dirigeants du peuple de Dieu et ils étaient revêtus de la consécration du Seigneur *[Matthieu 23 versets 1-3].*

En tant qu'hommes consacrés du peuple de Dieu, les scribes et les pharisiens ne pratiquaient généralement pas ouvertement des péchés flagrants. La parabole mettant en scène les deux adorateurs – un pharisien et un publicain –, nous présente la haute opinion que les pharisiens avaient d'eux-mêmes, ainsi que les bonnes œuvres qu'ils pratiquaient au quotidien *[Luc 18 versets 9-14].*

Là où le bât blessait, c'est que pour rendre leurs religions fonctionnelles, ils n'hésitaient pas à transgresser la Parole de Dieu.

Tous ceux qui réagissent ainsi, comme c'est entre autres le cas de l'Église adventiste du septième jour, deviendront des enfants et des serviteurs du diable et finiront par œuvrer comme lui et institueront des doctrines frelatées.

Il nous faut être vigilant et demeurer fidèle au Seigneur en toutes choses ; sinon notre fin sera d'être, comme ceux qui ne le connaissent pas, sous la domination du diable.

Ceci nous renseigne en la matière : *« Nous savons que celui qui est né de Dieu ne commet pas le péché qui mène à la mort, car le Fils de Dieu le protège. Aussi le diable ne peut-il rien contre lui.*

Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable. » [1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur].

Le diable est celui qui a la capacité d'aveugler ceux qui ne marchent pas avec le Seigneur en vue de les empêcher de voir resplendir la révélation divine manifestée en Jésus-Christ, qui est la Parole de Dieu faite chair. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos :

« Cependant, si la Bonne Nouvelle que nous annonçons paraît obscure, elle ne l'est que pour ceux qui se perdent.

Ils ne croient pas parce que Satan, le dieu de ce monde, a aveuglé leur intelligence. Ce dieu les empêche de voir la lumière diffusée par la Bonne Nouvelle de la gloire du Christ, lequel est l'image même de Dieu.

En effet, dans notre prédication, ce n'est pas nous-mêmes que nous annonçons, mais Jésus-Christ comme Seigneur ; quant à nous, nous déclarons être vos serviteurs à cause de Jésus.

Dieu a dit autrefois : « Que la lumière brille du milieu de l'obscurité ! » Eh bien, c'est lui aussi qui a fait briller sa lumière dans nos cœurs, pour nous donner la connaissance lumineuse de sa gloire divine qui resplendit sur le visage du Christ. » *[2 Corinthiens 4 versets 3-6, Bible en français courant].*

Pour comprendre la portée de ce texte en ce qui concerne les messages prophétiques que nous recevons en Jésus-Christ, il ne faut pas oublier ce que nous avons déjà étudié et que je vous invite à relire :

« J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les supporter maintenant.

Quand le défenseur sera venu, **l'Esprit de la vérité,** *il vous conduira dans toute la vérité, car il ne parlera pas de lui-même,* **mais il dira tout ce qu'il aura entendu et vous annoncera les choses à venir.**

Il révélera ma gloire parce qu'il prendra de ce qui est à moi et vous l'annoncera.

Tout ce que le Père possède est aussi à moi ; voilà pourquoi j'ai dit qu'il prend de ce qui est à moi et qu'il vous l'annoncera. […]

Jésus leur répondit : *« Vous croyez juste maintenant ? » [Jean 16 versets 12-15, 31, Bible Segond 21].*

Ici, nous retrouvons la réalité de la gloire de Dieu qui resplendit en Christ, et qui se manifeste par le biais de la Parole de Dieu que le Saint-Esprit porte à son peuple.

L'une des bases de son ministère est aussi d'apporter les nouvelles révélations que le Seigneur nous fait, en rêves et en visions.

Pour en revenir à l'œuvre que Satan mène, nous voyons donc qu'il est celui qui aveugle l'intelligence de ceux qui rejettent Dieu, l'objectif est qu'il ne voit pas resplendir la connaissance que le Seigneur donne et qui est à la fois l'Évangile qui a été déjà révélé, mais aussi les messages prophétiques.

Le diable a pour ambition de détourner toute l'humanité des Saintes Écritures, et pour ce faire, il présente aux hommes des doctrines qui sont souvent en grande partie basées sur la Parole de Dieu mais qui contiennent suffisamment d'erreurs pour nous perdre.

Le but ultime de Satan demeure de perdre toute l'humanité et, tout particulièrement, le peuple élu du Seigneur si cela était possible.

Pour ce faire, il utilisera des personnes, hommes et femmes, qui donnent l'apparence de la piété, mais qui n'ont aucun scrupule à transgresser la Parole de Dieu.

Ces gens, à l'instar des membres de l'Église adventiste du septième jour, agissent souvent dans un état d'aveuglement, qu'ils reçoivent pour avoir rejeté le Seigneur.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos : *« L'apparition de cet impie se fera, par la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers, et avec toutes les séductions de l'iniquité pour ceux qui périssent parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité pour être sauvés.*

Aussi Dieu leur envoie une puissance d'égarement, pour qu'ils croient au mensonge, afin que tous ceux qui n'ont pas cru à la vérité, mais qui ont pris plaisir à l'injustice, soient condamnés. » *[2 Thessaloniciens 2 versets 9-12, Bible Louis Segond].*

Si le diable a fait des plans pour pervertir la connaissance des messages prophétiques que l'Esprit de Dieu nous donne, c'est afin que le peuple de Dieu ne soit pas prêt et qu'au second retour de Jésus-Christ, nous soyons si endormis que le Seigneur nous rejette en réponse. Afin de ne pas se retrouver dans une telle situation, voici ce que les Saintes Écritures préconisent :

« Pour ce qui est des temps et des moments, vous n'avez pas besoin, frères, qu'on vous en écrive. Car vous savez bien vous-mêmes que le jour du Seigneur viendra comme un voleur dans la nuit. *Quand les hommes diront : paix et sûreté !*

Alors une ruine soudaine les surprendra, comme les douleurs de l'enfantement surprennent la femme enceinte, et ils n'échapperont point.

Mais vous, frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres, pour que ce jour vous surprenne comme un voleur ; vous êtes tous des enfants de la lumière et des enfants du jour. Nous ne sommes point de la nuit ni des ténèbres. Ne dormons donc point comme les autres, mais veillons et soyons sobres. *Car ceux qui dorment, dorment la nuit, et ceux qui s'enivrent s'enivrent la nuit.* **Mais nous qui sommes du jour, soyons sobres, ayant revêtu la cuirasse de la foi et de la charité, et ayant pour casque l'espérance du salut.**

Car Dieu ne nous a pas destinés à la colère, mais à l'acquisition du salut par notre Seigneur Jésus-Christ, qui est mort pour nous, afin que, soit que nous veillions, soit que nous dormions, nous vivions ensemble avec lui. C'est pourquoi exhortez-vous réciproquement, et édifiez-vous les uns les autres, comme en réalité vous le faites. […]

N'éteignez pas l'Esprit. Ne méprisez pas les prophéties. Mais examinez toutes choses ; retenez ce qui est bon » *[1 Thessaloniciens 5 versets 1-11, 19-21, Bible Louis Segond].*

Les bases qui sont présentées dans ce texte exhortent à être prêts quand le Seigneur Jésus-Christ reviendra, pour que nous ne soyons pas surpris. Pour ce faire, nous devons veiller, et ne pas être endormis spirituellement. Ce texte nous exhorte aussi à ne pas mépriser la prophétie, mais à examiner toutes choses en retenant ce qui est bon.

Nous retrouvons ici la même base que nous avons déjà découverte dans *[2 Pierre 1 verset 19]* et qui présente l'importance vitale de garder la prophétie afin de savoir en quel temps nous sommes.

Grâce à la prophétie, nous devenons aptes à percevoir les sophismes du diable et de son engeance.

En faisant la synthèse de ce que nous venons de voir, nous comprenons que Satan ainsi que ses sbires humains et les démons, exècre la prophétie, car cette dernière donne au peuple de Dieu la capacité de remporter la victoire sur eux.

Le diable craint par-dessus tout, cela. En effet, cet effroi du diable face à la parole prophétique se comprend aisément quand on connaît l'objectif de ce type de révélations divines.

Nous avons déjà étudié que les rêves et les visions sont les moyens privilégiés par lesquels le Seigneur parle à ses prophètes et aux hommes. Il les utilise aussi pour nous donner des directives, ou pour confirmer celles que nous avons déjà reçues de lui.

Par leur biais, il nous exhorte aussi à la repentance (*nous préserver de l'orgueil*). En outre, Dieu les utilise pour sauver nos vies.

> *Tout cela* **« n'arrange pas les affaires » du diable** *et contrevient à ses plans puisqu'il nous veut dans le chaos.*

Les Saintes Écritures nous présentent le diable comme étant déchaîné, parce qu'il a été vaincu par Jésus, et que désormais, il lui reste peu de temps, son objectif est donc de faire la guerre au peuple fidèle du Seigneur *[Apocalypse 12 versets 7-12]*.

Les révélations que le Seigneur octroie à son peuple avant qu'un événement devant les atteindre ne survienne, constituent une arme puissante pour contrer les plans machiavéliques de l'ennemi de nos âmes (*Satan*). Nous avons un bel exemple de cette réalité dans *[Apocalypse 12 versets 1-6, 9, 13-17]*.

Dans ce texte, nous découvrons un dragon (*Satan*) qui cherchait à dévorer un enfant nouveau-né, mais il n'y arrive pas. Ce bébé a pour destinée de faire paître toutes les nations, puis il a pour finalité d'être élevé vers Dieu. Pas besoin d'être un théologien pour comprendre que ce bébé nouveau-né que le diable cherchait à tuer, c'est Jésus.

> *Dans la réalité, c'est ce qui s'est produit, et le roi Hérode a été l'instrument infâme que le diable a utilisé afin de tenter de tuer, mais en vain, notre sauveur, nouveau-né.*

> *Le texte de [Matthieu 2], nous conte comment plusieurs rêves des mages et de Joseph, ont permis de déjouer ce plan, satanique et de préserver la vie de Jésus.*

Cette capacité de recevoir des rêves et des visions, Dieu l'a certes donnée aux mages, à Joseph ou aux anciens prophètes mais aujourd'hui, c'est un don qu'il a généralisé à l'ensemble de son peuple.

Cette réalité, nous la découvrons dans ce texte : *« Quand le jour de la Pentecôte arriva, ils étaient tous ensemble au même endroit.*

Tout à coup il vint du ciel un bruit comme celui d'un vent violent, qui remplit toute la maison où ils étaient assis.

Des langues qui semblaient de feu leur apparurent, séparées les unes des autres, et elles se posèrent sur chacun d'eux.

Ils furent tous remplis du Saint-Esprit et se mirent à parler en d'autres langues, comme l'Esprit leur donnait de s'exprimer. […]

Mais maintenant se réalise ce qu'a dit le prophète Joël : dans les derniers jours, dit Dieu, je déverserai de mon Esprit sur tout être humain ; vos fils et vos filles prophétiseront, vos jeunes gens auront des visions et vos vieillards auront des rêves.

Oui, sur mes serviteurs et sur mes servantes, durant ces jours-là, je déverserai de mon Esprit et ils prophétiseront. » *[Actes 2 versets 1-4, 16-18, Bible Louis Segond].*

Nous voyons qu'à la Pentecôte, une fois que le Saint-Esprit est descendu sur les disciples, il a réalisé la prophétie du prophète Joël.

Dès lors sous son inspiration, les enfants de Dieu, reçoivent des rêves et des visions, et ont désormais, grâce à l'Esprit de Dieu, la capacité de prophétiser. **Mon sentiment est que la réalité qui est présentée dans ce texte doit donner des « migraines » au diable !**

> *Vous imaginez la chose ? Jusque-là, il n'y avait que quelques hommes consacrés qui avaient le don de prophétie et qui avaient la capacité de recevoir et de comprendre les rêves et les visions que Dieu leur donnait.*
>
> *Désormais, depuis la Pentecôte, ce don est devenu accessible à tout le peuple de Dieu.*

> *Dès lors, il fallait, pour le diable, faire vite, car l'expansion de la prophétie devenait préjudiciable à son œuvre d'égarement des hommes, vu que désormais, c'est tout le peuple de Dieu qui venait d'accéder à la capacité de prophétiser.*

Dans le texte qui suit, nous découvrons la puissance que conférait le don de prophétie au serviteur de Dieu :

« Mais un homme nommé Ananias, avec Saphira sa femme, vendit une propriété, et retint une partie du prix, sa femme le sachant; puis il apporta le reste, et le déposa aux pieds des apôtres.

Pierre lui dit : Ananias, pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur, au point que tu mentes au Saint-Esprit, et que tu aies retenu une partie du prix du champ ? *S'il n'eût pas été vendu, ne te restait-il pas ? Et, après qu'il a été vendu, le prix n'était-il pas à ta disposition ? Comment as-tu pu mettre en ton cœur un pareil dessein ?*

Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu. Ananias, entendant ces paroles, tomba, et expira. *Une grande crainte saisit tous les auditeurs.*

Les jeunes gens, s'étant levés, l'enveloppèrent, l'emportèrent, et l'ensevelirent. Environ trois heures plus tard, sa femme entra, sans savoir ce qui était arrivé. Pierre lui adressa la parole :

Dis-moi, est-ce à un tel prix que vous avez vendu le champ ? Oui, répondit-elle, c'est à ce prix-là. **Alors Pierre lui dit : comment vous êtes-vous accordés pour tenter l'Esprit du Seigneur ?**

Voici, ceux qui ont enseveli ton mari sont à la porte, et ils t'emporteront. Au même instant, elle tomba aux pieds de l'apôtre, et expira. *Les jeunes gens, étant entrés, la trouvèrent morte ; ils l'emportèrent, et l'ensevelirent auprès de son mari.*

Une grande crainte s'empara de toute l'assemblée et de tous ceux qui apprirent ces choses. » [Actes 5 versets 1-11, Bible Louis Segond].

Avant de développer ce texte, il convient de ne pas perdre de vue que Pierre faisait partie des disciples qui ont reçu la capacité de prophétiser à la Pentecôte *[Actes 2 versets 1-18]*.

En outre, il ne nous faut pas perdre de vue que prophétiser consiste à ce qu'avant qu'un événement n'arrive, l'Esprit de Dieu le présente à son serviteur. Revenons à notre transaction pas très nette.

La première chose à relever est que Pierre n'était pas là lors de la transaction, car il pose la question et Ananias et Saphira qui s'étaient mis d'accord lui mentent.

En outre, remarquez que c'est au Saint-Esprit qu'ils ont menti ! En sorte que si Pierre a eu vent de l'histoire, c'est que l'Esprit de Dieu la lui a révélée.

Le type de révélation du Seigneur qui présente des choses nouvelles étant la prophétie, nous avons donc ici une manifestation du don de prophétie qui s'est passée en direct.

Un autre point des plus intéressants dans cette affaire est celui qui tirait les ficelles de ce larcin, le texte nous apprend que c'est Satan qui mit de tels plans déloyaux dans le cœur des deux époux félons.

> *Nous nous rendons compte qu'ici, le diable, à cause du don de prophétie, a essuyé un cuisant revers.*

Poursuivons. Nous avons aussi un autre exemple en la personne du serviteur du diable qui s'appelait Élymas, le magicien.

Relisons ce texte qui nous présente ces actes iniques : **« Ayant ensuite traversé toute l'île jusqu'à Paphos, ils trouvèrent un certain magicien, faux prophète juif, nommé Bar-Jésus,** *qui était avec le proconsul Sergius Paulus, homme intelligent.*

Ce dernier fit appeler Barnabas et Saul, et manifesta le désir d'entendre la parole de Dieu. **Mais Élymas, le magicien, – car c'est ce que signifie son nom, – leur faisait opposition, cherchant à détourner de la foi le proconsul.**

Alors Saul, appelé aussi Paul, rempli du Saint-Esprit, fixa les regards sur lui, et dit : **homme plein de toute espèce de ruse et de fraude, fils du diable, ennemi de toute justice, ne cesseras-tu point de pervertir les voies droites du Seigneur ?**

Maintenant voici, la main du Seigneur est sur toi, tu seras aveugle, et pour un temps tu ne verras pas le soleil.

Aussitôt l'obscurité et les ténèbres tombèrent sur lui, et il cherchait, en tâtonnant, des personnes pour le guider.

Alors le proconsul, voyant ce qui était arrivé, crut, étant frappé de la doctrine du Seigneur. » *[Actes 13 versets 6-12, Bible Louis Segond].*

Ce qui se passe ici est, pour moi extraordinaire, car sans connaître cet homme – Paul était un prophète *[Actes 13 verset 1]* – Paul connaissait son cœur et savait qu'il servait le démon.

Néanmoins, cela ne venait pas de lui, car le texte précise qu'il a agi sous la direction du Saint-Esprit. C'est donc l'Esprit de Dieu qui lui a révélé qui était cet homme ainsi que les œuvres ténébreuses qui se révélaient les siennes.

Dans ces deux textes biblique que nous venons de lire, nous avons découvert comment Satan a perdu la face devant les serviteurs de Dieu qui ont terrassé ses serviteurs à lui, le démon.

Le diable ne pouvait pas permettre qu'une telle puissance puisse se généraliser au sein du peuple de Dieu, il élabora donc des plans.

Ainsi, comme je vous le disais, cette épée puissante qu'est la prophétie étant à partir de la Pentecôte destinée à se retrouver entre les mains de chaque enfant consacré du Seigneur, le diable fit en sorte de les désarmer. Les rêves et les visions étant la base de la prophétie, il fallait donc retirer cette puissante épée des mains du peuple de Dieu.

Dans un premier temps, c'est son serviteur présenté dans la prophétie comme étant la petite corne (*l'Église catholique*), qu'il a utilisé afin de faire disparaître la connaissance des révélations prophétiques.

Pour ce faire, comme la base de la prophétie est formée des rêves et des visions, le diable a, par le biais du catholicisme, fait en sorte que des décrets et des lois anti-rêves et vision soient promulgués.

Quiconque affectionnait ces rêves ou/et ces visions était décrété être un sorcier ou une sorcière et était torturé puis brûlé sur l'infâme bûcher. Pour découvrir ces réalités, je vous invite à lire mon livre intitulé *« Nise : Vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 2) »* au chapitre *« L'œuvre de désacralisation des rêves et visions fomentée par le "saint" chevalier félon ».*

Ce plan inique du diable a duré durant des siècles, puis la réforme protestante a vu le jour et la Bible est revenue *« entre les mains »* du peuple tandis que la papauté a perdu la puissance judiciaire.

Ce faisant, l'Église catholique ne pouvait plus exécuter ses opposants, dès lors la tactique du diable a changé.

Ne pouvant plus contraindre les hommes, et tout particulièrement le peuple de Dieu, à ne pas prendre en compte leurs rêves et leurs visions, le diable a mis en place des plans afin de pervertir leur raison d'être en tant que messages prophétiques.

Cette œuvre a commencé aux balbutiements de la chrétienté moderne ; celui que le diable a utilisé pour cela fut ledit saint Jérôme qui a falsifié des textes bibliques, dans la Bible catholique la Vulgate.

Il a rajouté à des textes bibliques l'interdiction d'interpréter les rêves et les visions et les présente comme faisant partie des choses obscures, que le Seigneur réprouve.

Voir mon livre intitulé *« Nise : Vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 2) »* au chapitre *« Début de la falsification de la connaissance biblique des rêves et visions ».*

Ces textes qui ont été falsifiés par saint Jérôme, n'ayant pas été découverts par les grands réformateurs, qui eurent pour grand chef Martin Luther, sont restés comme étant la base de foi des catholiques mais aussi des protestants.

C'est ainsi qu'en ce siècle, toutes les religions protestantes, continuent à professer comme base de foi en ce qui concerne les rêves et les visions, les doctrines que l'Église catholique a instituées au détriment de la Parole de Dieu.

Pour fpoursuivre, je vous invite à vous arrêter un instant en vue de porter une réflexion profonde sur ce que je vous ai présenté jusque-là.

> *Avez-vous maintenant conscience de l'état de la chrétienté, plus particulièrement les protestants, en ce siècle ?*
>
> *Comprenez-vous maintenant que le protestantisme a réalisé les prophéties du faux prophète apocalyptique ainsi que celle de l'agneau bestial à deux cornes ?*
>
> *Les actes des protestants que nous avons découverts jusqu'ici, particulièrement ceux ayant pour but de désacraliser la prophétie, donc les rêves et visions, passent pour insignifiants alors que nous l'avons vu, c'est une abomination qui est ainsi perpétrée.*

Ces gens, étant donné leurs œuvres destinées à rendre leur religion plus fonctionnelle, déposent au pied du diable l'une des plus puissantes armes que le Seigneur leur donne en vue de terrasser Satan et toute son engeance. La finalité est que par cet acte, ils soient dans les ténèbres et ce faisant, eux, devant être la lumière du monde, devenaient des lumières ténébreuses qui égarent les âmes et les livrent au démon.

> *Dans cette histoire, la plus belle victoire que le diable ait pu remporter sur les protestants, fut sur les membres de l'Église adventiste du septième jour qui vivent en ce siècle.*
>
> *Oui, car du temps de leur prophétesse Ellen G. White, cette religion, était la seule qui avait reçu les nouvelles lumières en ce qui concerne les rêves et les visions comme étant la base de la prophétie. Malheureusement, avec la mort de leur prophétesse, nous l'avons vu, cette religion a perverti l'enseignement qu'elle avait reçu de Dieu en la matière.*
>
> *Ce faisant, elle en est venue à professer le néant des doctrines catholiques désacralisant les rêves et les visions.*

Et pire, nous avons vu comment les leaders de cette religion ont choisi en leur âme et conscience de mettre de côté la colonne vertébrale de la prophétie, le message des trois anges, en disgraciant le livre d'*Ellen G. White* intitulé **« The Great Controversy (en français "la tragédie des siècles ") ».**

Pour le découvrir, je vous invite à lire mon livre intitulé *« Les doctrines iniques de l'impudique corruptrice »* au chapitre *« Représentation littérale de l'union inique de la belle et de la bête matérialisée par l'œcuménisme ».*

Mon sentiment est que depuis l'ère des apôtres de Jésus, aucune entité n'a aussi bien rempli tous les critères du faux prophète devant séduire et mener à la marque de la bête comme le fait, en ce siècle, le protestantisme, et la religion qui mène cette danse lugubre, c'est l'Église adventiste du septième jour.

> *En outre, ce n'est pas la seule doctrine adventiste du septième jour qui a pour finalité de gagner des âmes au démon, car ce précepte baptismal contrevient à la Parole de Dieu.*

Pour le découvrir, je vous invite à lire mon livre intitulé « Les doctrines iniques de l'impudique corruptrice ».

Ce faisant, cette Église agit à l'instar de ceux décrits dans *[Marc 7 versets 5-13],* en établissant leurs doctrines qui n'ont rien de bibliques.

Ceux qui abandonnent la Parole de Dieu en vue d'observer leurs traditions sont répréhensibles devant le Seigneur.

Dans *[1 Samuel 15 versets 22-23]*, nous découvrons que ceux qui agissent ainsi sont tels des idolâtres devant Dieu, et nul idolâtre ne peut hériter du royaume de Dieu *[1 Corinthiens 6 versets 9-10]*, et ne peut être considéré comme étant le peuple fidèle de Dieu, *« son reste ».*

Combien le diable doit-il être fier des adventistes du septième jour, qui sont venus déposer leur puissante épée qu'est la prophétie à ses pieds, en vue d'aller le combattre lui, le diable, avec des épées en bois.

Armés de cette facétie de pseudo-épées de prophétie, les protestants et tout particulièrement l'Église adventiste du septième jour, sont sans défense face aux épées de feu des serviteurs du diable.

Et le pire est que bien malgré lui, le protestantisme ayant entériné dans son culte les doctrines désacralisant les rêves et les visions et falsifiant les bases de la prophétie, a revêtu le manteau du faux prophète apocalyptique.

En ce jour, le Seigneur appelle tous ceux qui se réclament de son nom à se repentir et à rejeter ces doctrines subversives qu'ils ont pratiquées jusque-là et par lesquelles ils ont désacralisé, et les rêves et les visions, et par extension, la prophétie.

À toi qui me lis, que feras-tu en ce jour, vas-tu continuer à suivre ces préceptes d'hommes que ta religion t'a inculqués ou vas-tu te lever pour le Seigneur et saisir l'épée puissante de la prophétie pour confondre le diable ainsi que tous les ennemis du Seigneur ?

Ta décision déterminera si tu recevras la marque de la bête ou non. Pour découvrir les modalités amenant à recevoir ou non la marque de la bête, je vous invite à lire mon livre intitulé *« L'acte du baptême et la croissance chrétienne »* au chapitre *« Les modalités du scellement des deux peuples (celui de Dieu et celui de la bête) ».*

3 De souffrance et d'encre

Pour commencer cette partie, je vous dirais que, généralement dans la vie à la suite d'expériences négatives je m'assois, je réfléchis, et, dans un esprit de prière, je cherche à comprendre ce qui m'est arrivé et les raisons profondes de ce que j'ai vécu ou subi.

Fort de ces bases établies, je vous expliquerais que, j'ai été durant des années coiffeur-conseil, expert en problèmes capillaires, séminariste et auteur de livres, à cette époque je vivais en Martinique.

Puis, est arrivée la crise sanitaire due à la covid-19 qui m'a fait passer du stade de chef d'entreprise percevant en moyenne **un revenu 3 500 € par mois,** avant la pandémie, à celui de **« sans ressource ».**

Mon statut de non-vacciné contre la covid-19 m'ayant imposé, durant la crise sanitaire, un chômage technique forcé, en sortant de ces dures années de pandémie, où je n'ai pas pu travailler, je me suis retrouvé dans une grande précarité.

Le non-versement du fonds de solidarité pour mes deux sociétés est venu accentuer cet état de fait.

Cette réalité résulte d'un traitement incomplet de mes dossiers et de l'absence de suivi des pièces par l'agent en charge de l'instruction, M. Vincent GUILGAULT, chef du service comptable FIP... du Service des impôts du Lamentin (Martinique).

Ainsi, ce que j'ai vécu sous le joug des lois vaccinales contre la Covid-19 est directement lié au comportement totalement inapproprié du fonctionnaire susmentionné. Ces réalités et les diverses péripéties qui ont suivi, je les ai contées, entre autres, dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État ».**

> *Pour poursuivre, je vous dirais que jusqu'à ce jour, je me bats comme un lion afin que ma cause soit entendue.*

J'ai, entre autres, écrit au président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, pour lui demander son aide.

Puis, quand je me suis rendu compte que M. MACRON et son gouvernement ne m'apporteraient concrètement aucune aide, ne voulant pas baisser les bras et en vue de diversifier les possibilités de soutien, j'ai entrepris de faire connaître ma situation aux élus.

Pour ce faire, j'ai écrit une lettre ouverte que j'ai transmise le *10 août 2021* à tous les sénateurs et députés français, sur leurs messageries mises à disposition. Malheureusement, nul n'est intervenu.

Peut-être ai-je été ingénu en espérant un retour ? J'ai aussi envoyé un courriel au président de la Collectivité Territoriale de la Martinique, M. Serge LETCHIMY, à cette même date (*10 août 2021*). Là encore : *aucun retour.*

Nul n'ayant voulu m'entendre, ni au niveau de l'État, ni au sein des autres instances politiques, ce faisant, en ce jour*,* je me retrouve dans une situation plus critique que celle d'un SDF.

Il est à noter que les *17 et 18 juillet 2025,* j'ai fait parvenir à tous les députés et sénateurs français un dossier qui reprend plusieurs chapitres de mon livre **« Infamies d'État »** et qui s'intitule **« Bases destinées à réformer des lois qui contreviennent à la législation française et au droit européen (Dossier législatif à destination de nos élus) ».**

Puis, dans un dernier effort désespéré, j'ai édité au format papier et fait parvenir **486 exemplaires** de mon livre **« Infamie d'État »** — ainsi que des documents présentant ma situation et les discriminations que je subis — que j'ai transmis le **10 septembre 2025** aux **486 députés de l'opposition.** Pour l'édition de ce livre et de ces dossiers, j'ai investi toutes mes économies.

À ce jour, le *18 novembre 2026,* le seul retour que j'ai eu d'eux venait de la députée **Mme Océane GODARD,** qui m'a retourné mon courrier le **13 octobre 2025,** sans prendre le temps de lire le livre qui y figurait, car le film plastique protecteur était encore dessus. Je trouve ce mépris des plus attristants, mieux aurait-il valu ne pas avoir de retour !

Mais bon, par sa conduite, la députée Mme Océane GODARD a gagné une place dans ce chapitre. Certainement que ses électeurs apprécieront ! Vous rendez-vous compte que j'ai demandé de l'aide aux représentants du peuple, nos députés et nos sénateurs, à maintes reprises, sans qu'aucune suite ne me soit donnée, me laissant **« macérer dans mon jus de souffrance » ?**

Que les hautes sphères de l'État ne daignent entendre mon cri, c'est une chose, mais que les représentants du peuple, les élus devant nous représenter, fassent de même, cela me ravage !

Quelle analyse tirer de ce qui m'arrive ? Comment comprendre que personne n'ait réagi ne serait-ce qu'en essayant de s'enquérir de ma situation pour savoir si ce que je relate est la réalité, d'autant que j'ai fourni les preuves de ce que j'avance ?!

Rien d'*« anormal »* a priori dans tout cela ! Un chef d'entreprise peut être empêché de travailler par l'État, entre autres à cause des lois vaccinales contre la covid-19, donc entravé malgré lui, puis brisé et spolié par un fonctionnaire, ainsi que par des lois inconstitutionnelles, sans que personne ne se sente concerné.

Il est vrai qu'on connaît la lenteur administrative, mais quand je me retrouve avec moins que le minimum vital pour vivre, mon cas ne mérite-t-il pas au moins une vérification de mes dires ?

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il y a encore pire à tout ce que je viens de présenter ! Il s'agit des **« œuvres »** de **M. Serge LETCHIMY, à la tête de la CTM (Collectivité Territoriale de la Martinique)**, qui a *« entrepris »* d'abaisser une partie des citoyens français, en les privant de revenus pendant de longs mois.

C'est ainsi que la pratique qui a cours au sein de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) est la durée exagérée du traitement des dossiers relatifs au revenu minimum d'insertion (RSA). Ceci conduisant à fragiliser encore davantage une population qui l'est déjà.

Dans ce domaine sensible de l'action sociale, ce comportement ne devrait pas être car il conduit ceux qui se trouvent en état d'exclusion, à vivre sans revenu aucun, durant des mois, en toute violation des lois françaises et européennes et en toute impunité.

Ce qui pour moi est affligeant dans cette affaire, c'est ce double visage, affiché par **M. Serge LETCHIMY, « président du Conseil Exécutif de la Martinique »** car, avec cette crise de la vie chère, sujet hautement débattu dans de nombreuses instances, c'est bien ce Monsieur qui a présidé une table ronde afin, semble-t-il, que la situation difficile des Martiniquais change. Énorme paradoxe !

Et moi, Martiniquais, je peux demeurer, dans le dénuement le plus total **— neuf mois —** sans que rien ne soit mis en place. Il a fallu que ce soit un département de l'Hexagone qui daigne me soutenir en m'accordant le RSA dans un délai raisonnable.

À titre de comparaison, pour que vous vous rendiez compte de cette durée de traitement injustifiée à la CTM, il convient de faire le parallèle avec le temps mis pour l'analyse de cette nouvelle demande de RSA. J'ai fait ma demande le **05 juin 2025** et elle a été acceptée par le **Conseil Départemental des Hauts-de-Seine** le **10 septembre 2025 :** *ainsi, elle a donc été traitée en trois mois et cinq jours***.**

Du côté de **la Collectivité Territoriale de la Martinique,** la demande de reconduction tacite de mon RSA que cette administration a reçue de la CAF de la Martinique le **16 décembre 2024** a enfin été traitée et le RSA m'a été accordé par la CTM le **17 septembre 2025.**

Ainsi, rien n'explique une telle distorsion dans le traitement de ces dossiers dans ces deux départements :

> **Trois mois et cinq jours** *pour les Hauts-de-Seine, contre* **neuf mois,** *pour la Martinique. Ce qui représente une durée* **trois fois** *plus longue pour le traitement de mon dossier de RSA par la Collectivité Territoriale de la Martinique.*

En outre, après m'avoir fait macérer **neuf mois**, dans mon jus de souffrance, la Collectivité Territoriale de la Martinique s'éveille telle la princesse qui était dans un profond sommeil, déconnectée durant une longue période de la réalité, et la finalité est qu'elle choisit de **me délester de plus de 600 € de RSA pour le trimestre de février à avril 2025.** Quelle en est la raison ?

Ce que je vis est-il normal, selon vous, dans une République laïque, qui a pour fondements les droits de l'homme et du citoyen ?

Serions-nous passés dans la forêt de Sherwood et M. Serge LETCHIMY aurait-il revêtu l'habit du shérif de Nottingham ?

Je développe ces réalités que je viens de présenter dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État ».**

Pour poursuivre, il est à noter que j'ai notifié ces faits, ces exactions de M. Serge LETCHIMY trônant à la tête de la Collectivité Territoriale de la Martinique, dans deux documents que j'ai joints à mes **486 courriers,** que j'ai transmis aux **486 députés** en même temps que mon livre.

> *Mais là encore rien ! Tout cela est resté des mois plus tard lettre morte. Maintenant ces points actés, poursuivons.*

Pour vous présenter ce que j'ai vécu, je vais vous donner une image forte qui symbolise ce que les lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19 m'ont fait — et me font encore — endurer.

Pour ce faire, je vous dirais que mon histoire, si je ne pouvais pas prouver qu'elle a réellement existé, grâce aux preuves que j'apporte dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** pourrait aisément passer pour un feuilleton de série B de mauvais goût.

Et pourtant ! Il s'agit bel et bien de ma vie et des lois inconstitutionnelles – les lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 – qui sont venues miner tous mes efforts d'insertion sociale. Avec du recul, mon sentiment est d'avoir été sur un mât de cocagne.

Au sommet se trouvent la réussite, l'insertion sociale, l'épanouissement professionnel et personnel. Malheureusement, ce mât est graissé avec des liquides des plus visqueux, que sont les textes législatifs, inconstitutionnels, qui portent à la fois les lois vaccinales contre la covid-19 et les lois dominicales.

Parti de rien, je me suis battu pour gravir, à force de volonté et par la grâce de Dieu, les échelons jusqu'au sommet du mât, touchant du doigt les récompenses tant espérées.

Mais voilà, la graisse perfide de ces lois insidieuses m'a fait glisser, et me voilà à nouveau au pied du mât. Dès lors, mon état est bien pire qu'avant, car j'ai été sali par cette graisse pernicieuse que sont ces lois inconstitutionnelles, qui ont taché mon vêtement. C'est exactement l'image qui me vient à l'esprit quand je pense à tout ce qui s'est produit et se produit encore et qui me donne le tournis. *Incroyable !*

Je demande que justice soit faite, car jusque-là, ni le président de la République, ni les ministres concernés, ni les élus, ni les hautes autorités établies sur les finances publiques n'ont jugé bon, de mettre en place ce que je demande et qui n'est autre que vivre dans la dignité et ne plus être maintenu dans la précarité par des lois et des administrations, qui ont outrepassé leurs droits et leurs prérogatives.

Je viens vers vous, par ce livre, afin que nous ne régressions pas et que mon histoire ne soit pas cette exception qui démontre que le sang de ceux qui ont fondé notre Nation, n'a pas coulé en vain. Mon objectif est que ceux qui ont souffert sous le joug inique des lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 puissent être dédommagés.

Ainsi, au vu de ce qui a été présenté dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** je demande que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui comme moi, ont souffert, sous la férule des lois vaccinales contre la covid-19, lesquelles sont sans fondement, car contrevenant à la *déclaration d'Helsinki* et par extension au droit européen.

Il en est de même pour ceux qui ont souffert et souffrent encore à cause des lois dominicales, qui pourtant sont inconstitutionnelles, car d'essence religieuse. Je demande que nous puissions être dédommagés pour les pertes et sévices subis ; mais à quel prix !

Malheureusement, ce dédommagement ne pourra jamais apporter de réponse ni compenser la douleur des familles de ceux qui, accablés par la souffrance, se sont donné la mort à cause de la perte de leur emploi. Ainsi, il n'y a pas que le virus de la covid-19 qui tue, mais aussi des lois iniques et infondées, établies en toute illégalité qui ont mené ou mènent encore certains à la tombe de façon prématurée.

Pour ma part, je suis bien en vie, mais les larmes versées pour notre constitution ont jusqu'à présent été vaines.

Il est important pour moi que vous puissiez comprendre que ces situations auxquelles j'ai été confronté, je ne les ai pas désirées car, avant d'en arriver à défendre mon cas devant la justice, j'ai cru en l'intégrité de la République Laïque qu'est la France et pour laquelle des hommes et des femmes courageux ont versé leur sang et donné leur vie et ce, dès **1789,** lors de la Révolution française.

Ceci, tout comme pour les fiers nègres marron, en quête de liberté, qui se sont élevés contre les colons. Juste avant de vivre l'impensable, j'avais foi en notre république Laïque qu'est la France et au fait que notre constitution nous assurait, en tant que citoyen, qu'aucun inique puissant ne viendrait ratiboiser un citoyen Français. Eh oui, ma naïveté a été bien grande, je le concède ! Considérant mon histoire, ce qui a été édicté au balbutiement de la constitution, **la liberté, la légalité, la fraternité** me semblent, en ce jour n'être plus qu'un mythe, une utopie.

En effet, ce que j'ai subi alors que les plus hautes autorités françaises en avaient connaissance et qu'aucune issue concrète n'a pu être trouvée – Pour le découvrir voir mon livre intitulé **« Infamie d'État »** au chapitre **« Éléments établissant la responsabilité de l'État français dans les préjudices que j'ai subis »** – est selon moi, indigne d'un pays tel que la France.

Comment une nation forte, une République où les droits de l'homme sont la bannière, peut-elle permettre qu'un citoyen, parti de rien, et ne voulant pas demeurer une charge pour sa Nation, se batte comme un Lion afin d'assurer à ses enfants et à lui-même un avenir meilleur et qui, ayant atteint un statut qui fait de lui un Français au revenu moyen de **3 500 euros,** soit amené à percevoir, durant plusieurs mois, **moins que le minimum vital**, à cause de lois qui bafouent Marianne, donc notre Nation, et être abaissé par ceux là-même qui, issus du peuple, ont fait serment de servir les citoyens ?

À vous, qui me lisez, arrivez-vous à vous imaginer ce que je vis ? Souvent, la meilleure façon de comprendre une personne qui souffre à cause d'une pierre dans ses chaussures est de les porter un temps.

Pouvez-vous, ne serait-ce qu'un instant chausser mes sabots ?

Je ne suis qu'un simple Français, je n'ai pas de nom prestigieux ni de parent fortuné, j'ai seulement eu la naïveté de croire en les valeurs de la République, en cet héritage inestimable qu'est notre constitution, léguée au prix du sang d'hommes et de femmes de grande valeur !

Néanmoins, je veux que vous sachiez que, malgré les vicissitudes qui ont largement été mon lot, ces dernières années, je continue à croire en la liberté, la légalité et la justice.

Pour continuer, je vous dirais que le comble de cette affaire, c'est que ce fonctionnaire — dont j'ai déjà cité le nom — a réussi à faire en sorte qu'un chef d'entreprise, à la tête de deux sociétés en plein essor, se retrouve dans une situation financière pire encore que celle d'une personne sans domicile fixe.

Voilà une image qui me vient à l'esprit en considérant ma situation :

Je me retrouve tel un homme qui a fait naufrage sur une île déserte avec pour seul moyen de subsistance, une caisse de boîtes de conserves. Sur cette île, il n'y a aucun moyen d'ouvrir ces boîtes de conserves qui ne sont pas dotées d'une ouverture facile.

On a beau les frapper avec des pierres, cela ne fait que les déformer sans les ouvrir car ces boîtes sont en acier renforcé.

Ainsi, alors qu'il y a à proximité un petit point d'eau douce, une cargaison de conserves qui lui aurait permis de vivre pendant des mois, le voilà défaillant, et sur le point de mourir de la plus atroce des morts, la faim, sur un chargement de conserves.

Cette image représente bien ce que je vis car, d'un côté j'ai deux sociétés, mais je n'ai pas pu y travailler durant des mois, parce que je ne suis pas vacciné et que les lois vaccinales contre la covid-19 me l'interdisaient, alors qu'elles contreviennent à la constitution.

D'un autre côté, cette aide qui aurait pu me permettre de garder la tête hors de l'eau ne m'a plus été versée, à cause du traitement approximatif de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts.

Je vis de grandes souffrances depuis des mois ! Néanmoins, en ce jour, je me rends compte que les voies du ciel sont impénétrables et que le Seigneur nous guide sur des sentiers des plus incompréhensibles pour que nous puissions œuvrer en son nom.

Quand j'ai pris la plume pour écrire mon ouvrage intitulé **« Infamie d'État »,** mon objectif premier était simplement de faire entendre ma voix afin que l'injustice criante dont je suis victime, sous le joug de M. GUILGAULT cesse.

Pour ce faire, comme déjà expliqué, j'ai entrepris plusieurs démarches. J'avais entre autres, bon espoir d'être entendu par le président de la République, un député, un sénateur, le préfet de LA MARTINIQUE, un élu local, etc. *enfin quelqu'un…*

Mais voilà, plus de trois ans plus tard, aucun d'eux n'a réagi. Oui, je n'ai toujours pas *« digéré »* l'absence de réponse d*es sénateurs, des députés ou du président de la CTM, M. Serge LETCHIMY,* alors que je suis dans cette grande précarité.

Je suis conscient que je ne suis pas le seul dans cette situation, mais ne serait-ce qu'une réponse pour montrer que notre sort ne laisse pas totalement indifférent, aurait fait toute la différence.

Vous rendez-vous compte de la situation ? La France avait-elle besoin d'un pauvre de plus ? Avait-elle besoin d'un nouvel assisté, vivant des minima sociaux ?

> *Où va la France, si désormais les iniques et les puissants, peuvent brimer, en toute impunité, le petit peuple ?!*

Sinon, m'étant retrouvé seul avec ma douleur, sans personne pour me secourir, j'ai donc dû faire ce que le Seigneur m'inspire de mieux :

> *Disséquer des textes pour en tirer la substantifique moelle.*
> *C'est avec une plume de souffrance que je le fais.*

Ainsi, la raison d'être première pour laquelle j'ai entrepris d'écrire afin de dénoncer les exactions que M. Vincent GUILGAULT a perpétrées à mon encontre, est devenue secondaire et une partie insignifiante de mes travaux présentés dans mon ouvrage intitulé **« Infamie d'État ».**

En ce jour, je glorifie Dieu de m'avoir guidé sur cette voie ; car l'Esprit de Dieu m'ayant conduit à rechercher des textes afin de présenter mon bon droit pour me défendre, chemin faisant, à force de **« potasser »,** il m'a permis de tomber sur une mine d'or d'informations qui m'a fait aller bien au-delà de ma démarche initiale.

Ce faisant, aujourd'hui, il m'est donné de défendre la cause des non-vaccinés contre la covid-19 qui ont été brimés et stigmatisés.

Pourquoi ? Les différents textes que je rapporte dans mon livre déjà cité montrent clairement qu'il y a transgression de la loi dans les mesures mises en place, non seulement par la France, mais aussi par bon nombre de pays.

En outre, quel combat plus noble que celui consistant à mettre en lumière ce que des femmes, des hommes, des enfants, ont vécu et combien ils ont injustement perdu la vie, juste parce qu'ils avaient choisi de demeurer fidèles au Seigneur et rejetaient le repos dominical ?

C'est ainsi que mon histoire, relatant au départ les souffrances subies sous le joug de cet inique fonctionnaire des impôts, a donné naissance à un livre composé de trois pôles. Ainsi, dans ces pages, tous mes combats ont trouvé un exutoire commun pour s'exprimer.

Pour poursuivre, j'aimerais vous faire une confidence :

Je ne suis pas juriste, et ces sujets qui sont traités dans mon ouvrage intitulé **« Infamie d'État »,** *il y a peu de temps encore, juste avant d'en commencer l'écriture, je ne les maîtrisais pas du tout, car les textes que je cite dans ces lignes m'étaient pour la plupart inconnus.*

Étonnant me direz-vous : pourquoi, surtout en ce qui concerne les lois vaccinales contre la covid-19, les juristes n'ont-ils pas fait les analyses contenues dans mon livre déjà mises en exergue ? Comment un néophyte peut-il avoir l'outrecuidance de présenter un tel dossier ?

En réponse, je vous dirais que c'est l'Esprit de Dieu qui m'a guidé vers ces textes et je tiens à glorifier le Seigneur pour cette épée spirituelle qu'il me donne de vous transmettre.

Et ce, singulièrement à ceux qui souffrent à cause de ces lois discriminatoires : les lois vaccinales, qui les ont empêchés d'exercer leur activité parce qu'ils n'étaient pas vaccinés contre la covid-19 ; ou encore les lois dominicales, qui les obligent à chômer, malgré eux, le dimanche.

Je sais que pour beaucoup d'entre vous, présenter la Toute-Puissance de Dieu et mettre en exergue la magnificence de ses œuvres peut paraître pure folie. Et pourtant ! Seul l'avenir dira si les dossiers que je porte et qui sont présentés dans mon livre me seront favorables.

Si j'ai gain de cause, surtout dans le dossier relatif aux lois vaccinales contre la covid-19, force sera de constater que le Seigneur est bien à mes côtés et que je n'ai pas perdu la raison, sa Toute-Puissance sera ainsi reconnue.

Car là où des juristes, des avocats, des députés, des sénateurs etc., n'ont pas su terrasser ces lois, moi, sans formation juridique, mais sous l'égide de l'Esprit de Dieu, j'ai pu.

Ainsi, prêtez l'oreille, car l'avenir nous dira ce qu'il en est !

Vu ce que je vis, certains auraient peut-être capitulé – ne se seraient pas mis à nu en dévoilant des éléments aussi difficiles et personnels – mais écrire m'aide à extérioriser l'impensable, d'autant que je ne cautionne pas la violence comme mode de dialogue et, prendre la plume est une manière d'agir pacifique pour se faire entendre.

Preuve en est, car bien qu'injustement brimé, acculé, je ne recours pas à la violence mais à l'écriture, pour porter ma voix et je remercie le Seigneur de ce qu'il fait de moi. Une des réalités qui est la mienne en ce jour, c'est que je ne baisserai pas les bras, par la grâce de Dieu, tant que justice ne me sera pas faite, et je continuerai à crier de toute mon âme contre les abominations que j'ai subies.

Au nom Puissant de Jésus-Christ, lui le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, tous ceux qui sont à l'origine de ma déchéance **"n'auront pas ma peau",** je me battrai jusqu'au bout comme un lion.

Ainsi, alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie, je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu. J'ai foi qu'il agira, d'une façon ou d'une autre !

Ce faisant, une chose est sûre, bien que je sois affaibli par cette situation extrêmement difficile et dommageable pour moi (*vous connaissez maintenant les détails de l'affaire*), mes adversaires ne me détruiront pas car, comme je l'ai indiqué, le Seigneur me donne la capacité de coucher par écrit mes expériences et mes ressentis.

C'est là mon exutoire !

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. Pourtant ! Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David, au géant homme d'armes Goliath *[1 Samuel 17 versets 12-58]*.

Nous sommes ici, selon moi, dans la même configuration avec les parties de mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »** destinées à présenter les œuvres iniques de l'État français. Au regard de sa puissance financière et intellectuelle, je ne puis certes pas y faire face d'un point de vue humain.

Je ne suis pas pour autant démuni, car ma foi en l'Éternel me porte, ce dernier est ma tour forte. J'ai l'assurance qu'il fera toujours prévaloir la vérité. C'est pour cela, qu'en son nom, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

Il est temps, en vue de donner plus de pouvoir d'achat aux Français, de permettre à ceux qui le veulent de travailler le dimanche, afin de gagner honnêtement leur pain.

Afin que les choses changent, il vous faut prendre position en déclarant publiquement que vous rejetez les lois dominicales. Il vous faut interpeller l'État français afin qu'il puisse abroger cet aiguillon que sont ces lois interdisant de travailler le dimanche, en France. À vous qui avez, dans mon livre intitulé **« Infamie d'État »,** *connu la vérité concernant les fondations des lois imposant que le dimanche soit chômé, vous rendez-vous maintenant compte de l'aberration que sont ces lois ?*

Levez-vous afin de défendre la justice et la vérité. J'en appelle, en outre, à tous ceux qui reconnaissent que le Sabbat (Shabbat) est le jour que Dieu a mis à part, et qu'il est ce jour saint établi en vue de le représenter comme étant le créateur de toutes choses et qui confessent que Dieu a sanctifié le Sabbat (Shabbat), l'a consacré et mis à part.

Il est temps que les brebis du Dieu Tout-puissant, **El Shaddai,** *puissent devenir les lions que leur maître, Jésus-Christ, les appelle à être. Pour que, dans l'unité et selon les bases que la législation autorise, ils puissent descendre pacifiquement dans les rues. Il faut que comme un seul homme, les voix du peuple juif, ainsi que celles de tous les chrétiens qui observent le Sabbat, s'unissent pour se faire entendre.*

> *Il est temps que soient abrogées ces lois obsolètes qui entravent la liberté individuelle des Français, observateurs du Sabbat et du Shabbat, qui veulent travailler le dimanche.*

Pour poursuivre, je vous dirai que, mon livre intitulé *« Infamie d'État »* sera, si Dieu le veut, rédigé en français et en anglais, ce qui permettra à mon histoire, qui dépasse l'entendement, d'être connue au-delà des frontières.

Je ne demande pas vengeance, je laisse Dieu agir en son temps. Mon objectif est que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui ont subi et subissent encore les contrecoups des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales, qui sont pourtant inconstitutionnelles et qui n'ont donc pas leur place en France.

Nous en sommes venus, en France, à voir les droits des citoyens bafoués, par ceux-là mêmes qui ont fait le serment de les protéger, qui ont entre leurs mains le pouvoir, qui en usent et en abusent, martyrisant, au passage ceux qui leur sont assujettis.

> *Néanmoins, le despotisme des iniques puissants ne ratiboise qu'un temps les plus faibles qu'eux ! Car, par la plume et sans violence, tout opprimé est appelé à devenir le pire cauchemar de ceux qui l'abaissent.*
>
> *En effet, l'encre et le papier ont une puissance bien supérieure à celle qu'on leur prête, car la connaissance que chaque citoyen peut acquérir nous donne la capacité de changer notre avenir, tant individuel que national.*
>
> *Dans l'histoire de l'humanité, bien des dominateurs, qui pensaient être inébranlables, ont été renversés par ceux qu'ils opprimaient.*

Nous avons l'exemple des fiers sans-culottes de la Révolution française, ou aux Antilles, des fiers et impétueux nègres marron qui se sont élevés contre le despotisme des iniques puissants qui, à leur gré, brimaient plus faibles qu'eux sans que nul ne s'insurge. Ils ont ainsi brisé le joug de leurs dominateurs et sont devenus des hommes et des femmes libres.

Par ma plume, je vous apporte cette arme puissante, qu'est mon livre intitulé **« Infamies d'État »,** *afin que certaines chaînes de servitude qui demeurent encore en France et qui sont érigées par ceux-là mêmes à qui les citoyens ont donné le pouvoir, puissent être brisées.*

Pour continuer, je vous dirais que nous avons déjà parcouru un bon chemin jusqu'ici. Tout au long de ces lignes, j'ai la conviction de vous avoir armés, en vue de faire valoir vos droits ou ceux de tous ceux qui sont ou ont été en souffrance sous la férule inique des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales.

Fort de cet argumentaire, fruit de ma réflexion, j'aimerais vous interpeller, que vous soyez français ou un habitant d'une autre partie du globe :

1. *Maintenant que vous avez lu mon livre intitulé* **« Infamies d'État »,** *pensez-vous que je sois paranoïaque ?*
2. *Mes propos vous paraissent-ils n'être que de simples arguties ?*
3. *Pensez-vous qu'au XXIe siècle, dans un pays comme la France, qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme, ce que j'ai vécu puisse avoir la moindre légitimité ?*
4. *Un fonctionnaire d'État peut-il, en toute impunité et sans justification, briser un chef d'entreprise, le pousser à la faillite et le réduire à la mendicité, sans que personne ne s'en émeuve ?*
5. *Un gouvernement, qui est censé être au service du peuple, dans le pays qui porte la réputation d'être celui des droits de l'Homme, peut-il, en toute impunité, édicter des lois et des décrets discriminatoires et sans fondement en vue de brimer tout ou partie de son peuple, sans que personne ne s'insurge ?*

6. *Où sont passés, le droit, la justice, la fraternité et les qualités chevaleresques qui font l'honneur de l'être humain ?*
7. *Si vous étiez à ma place, que souhaiteriez-vous ? Ou si vous étiez à la place de ces soignants qui se retrouvent sans ressources, parce qu'ils ont choisi en leur âme et conscience de ne pas se faire vacciner contre la covid-19, ou à celle de ces observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui subissent le joug de fer des lois dominicales d'inspiration catholique, que souhaiteriez-vous ?*

À vous qui me lisez, n'oubliez pas que ma douleur actuelle et celle des non-vaccinés contre la covid-19 qui se sont vu imposer un chômage forcé, ou encore celle des observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui sont entravés par ces iniques lois dominicales, pourraient bien être la vôtre, ou celle de l'un de vos proches. **Eh bien, ce que vous auriez voulu pour vous, faites-le pour nous !**

Que vos cris s'élèvent du fin fond de l'univers pour dénoncer ces abominations que l'on nous fait vivre en tant que non-vaccinés contre la covid-19, ou comme observateurs du Sabbat ou du Shabbat ou encore ce que j'ai vécu sous le joug de M. Vincent GUILGAULT, sans que les représentants de l'État n'interviennent.

Je m'attends à votre secours ! N'attendez pas que la mort vienne nous frapper pour venir avec des fleurs, pleurer sur nos tombes et nous ériger en martyrs du système. **C'est maintenant que nous avons besoin de vous.**

Aujourd'hui est le jour où il vous faut agir, non seulement pour que justice me soit rendue, mais plus encore, afin de délivrer tous ceux qui ont perdu leur emploi à cause des lois vaccinales contre la covid-19 ainsi que les observateurs du Sabbat ou du Shabbat que les lois dominicales spolient. **À nous donc de changer les choses, par la grâce de Dieu.**

Dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** mon but premier est l'abrogation des lois dominicales et des lois vaccinales contre la covid-19, mais je ne puis à moi seul poursuivre cette œuvre, car un homme seul est isolé et peine à se faire entendre. J'ai besoin de votre soutien. Pour l'instant, je mène dans le dénuement cette lutte.

Si je poursuis seul ce combat, sans vous, le message contenu dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** restera lettre morte. Seul, je n'ai que peu de poids face à l'État français. La Parole de Dieu nous apprend dans *[Ecclésiaste 9 versets 15-16]* que la sagesse (*connaissance*) que pourrait apporter le démuni au puissant sera méprisée.

Cette œuvre ne pourra donc, avoir de devenir sans vous. Pour que les choses changent, j'invite tous les Français, surtout les chrétiens observateurs du Sabbat et les juifs, à se joindre à moi.

Pour soutenir votre démarche, je vous invite à vous armer de mon livre intitulé **« Infamie d'État »,** car ces divers textes législatifs vous permettront d'être armés dans votre démarche (*individuelle et collective*) face à l'État français. Ces textes législatifs démontrent le non-sens des lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19.

Ils devront être confrontés au gouvernement français et à M. MACRON, afin que justice nous soit rendue. Pour poursuivre, je vous dirais que, l'une des belles images que j'ai de l'unité qui amène la victoire est présentée dans ce texte : **« Mieux vaut être à deux que tout seul. On tire alors un bon profit de son travail. Et si l'un tombe, l'autre le relève, mais malheur à celui qui est seul et qui vient à tomber sans avoir personne pour l'aider à se relever.**

De même, si deux personnes dorment ensemble, elles se tiennent chaud, mais comment celui qui est seul se réchauffera-t-il ? Un homme seul est facilement maîtrisé par un adversaire, mais à deux ils pourront tenir tête à celui-ci. Et une corde à triple brin n'est pas vite rompue. » *[Ecclésiaste 4 versets 9-12, Bible Semeur]*.

Ce texte dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force. La victoire des Alliés, malgré leur foi ou leurs convictions diverses, lors de la Deuxième Guerre mondiale, nous démontre la valeur de l'unité de tous contre la tyrannie.

Il vous faut maintenant agir. Je pense que mon livre intitulé **« Infamie d'État »**, fruit d'un long travail de recherches historiques et juridiques, donne les bases qui permettraient d'abroger ou de modifier en notre faveur ces lois qui nous oppriment depuis trop longtemps.

En tant qu'enfants de Dieu, nous sommes ses sentinelles et ne pouvons nous taire quand l'impensable se perpétue.

Faisons en sorte d'agir comme Paul l'a fait dans ce texte : **« C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. »** *[Actes 20 versets 26-27, Bible Louis Segond].*

À vous qui avez lu ces lignes et qui êtes interpelés par mon combat, ne restez pas inactifs, alors que des âmes sincères sont malmenées par l'État français à travers les lois dominicales et les lois vaccinales contre la covid-19, qui les conduisent, comme ce fut mon cas, à une grande précarité.

Il est de notre responsabilité de défendre ceux que les puissants de ce monde oppriment. Voici ce que déclare le Saint Livre dans ce texte :

« Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : ah ! Nous ne savions pas !

Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ? » *[Proverbes 24 versets 11-12, Bible Louis Segond].*

Il ne nous faut pas être comme Caïn, pensant que Dieu ne voit pas nos œuvres ni ne connaît nos cœurs, car nous sommes les gardiens de nos frères.

Ce faisant, le bien que nous savons devoir faire et que nous ne faisons pas, nous rend répréhensibles devant le Seigneur.

Le texte qui suit nous renseigne à ce propos : **« Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché. »** *[Jacques 4 verset 17, Bible Louis Segond].*

Ce texte nous renseigne également : *« Si nous avions oublié le nom de notre Dieu […]* **Dieu ne le saurait-il pas, lui qui connaît les secrets du cœur ? »** *[Psaumes 44 versets 21-22, Bible Louis Segond].*

Finissons avec ceci : **« Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ? »** *[Psaumes 58 verset 2, Bible Louis Segond].*

J'ai fait, plus que ma part, car mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** qui sont le fruit d'un long travail acharné, je vous les offre déjà en version numérique en français et, j'aspire aussi à le faire en langue anglaise.

Il en sera de même, si c'est la volonté de Dieu, pour les versions papier, si vous répondez de façon positive à cet appel que je vous adresse à la fin de ce chapitre. L'objectif étant que tous ceux qui se sentent concernés puissent le lire et se mobiliser.

J'agis ainsi, conformément à ce que l'Esprit de Dieu m'a inspiré. De votre côté, partagez mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** avec le plus grand nombre.

Pour ce faire, utilisez largement les moyens mis à votre disposition, **email, Facebook, WhatsApp, Instagram, TikTok, etc.** sur mon site, dont les coordonnées figurent à la fin de ce chapitre.

Pour continuer, je vous dirais que j'ai travaillé en moyenne de *8* à *12 heures par jour* sur mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** depuis le mois d'*octobre 2021,* et je suis en train de les finaliser en ce jour, le *20 novembre 2026*. L'objectif étant qu'ils sortent au plus tôt.

Pour que ces livres puissent voir le jour, alors qu'ils sont offerts, j'ai investi tout ce que je possède. En contrepartie, dans ce livret, j'ai intégré une demande d'aide financière que je sollicite auprès de ceux qui me liront. Ainsi, même si je suis actuellement dans le besoin, à cause d'une situation indépendante de ma volonté, j'ai bon espoir de recevoir de l'aide.

Grâce à elle, donc grâce à vous, peuple fidèle du Seigneur, et ceci fait déjà ma joie, je pourrai partager mes pensées et mes convictions qui ne tomberont pas dans l'oubli. Mon travail ne sera donc pas vain car il permettra, j'en suis sûr, d'enrichir ceux qui liront mes livres.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

> *Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente. Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.*
>
> *Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.*

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné. Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront des connaissances qui vous fortifieront.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes vingt livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages inédits.

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain.

Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre. Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

Ils descendent dans la fosse et **« s'étiolent comme l'éther ».**

Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une énigme pour moi.

D'autant plus qu'en tant qu'Antillais, je suis issu d'un peuple qui a connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage.

Par contre, quand je lis des livres que de grands auteurs comme TERTULLIEN, Martin LUTHER ou Ellen G. WHITE, etc., les grands réformateurs ont écrits souvent, il y a de cela des siècles, j'apprends à les connaître et leurs écrits me fortifient.

De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion des mots ! Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée.

Mon leitmotiv est de porter mes connaissances et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.

Si ce livret vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes vingt autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

> *Malheureusement,* **« l'argent étant le nerf de la guerre »,** *tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de mes livres, je n'ai plus les moyens de les faire paraître au format papier.*

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre, mais faute de finances, l'œuvre est en friche. Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, ce livret trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

J'en appelle donc à votre générosité. J'en appelle à ceux qui œuvrent en ce siècle, tels **les sept mille restés fidèles au Seigneur du temps d'Élie** *[1 Rois 19 verset 18], [Romains 11 versets 2-5]* et cela, qu'importent votre religion ou vos convictions.

Je sais que vous, vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que le Seigneur nous le demande dans ce texte : **« À celui qui te demande, donne ; et ne te détourne pas de celui qui veut t'emprunter de l'argent. »** *[Matthieu 5 verset 42, Nouvelle Bible en français courant].*

Complétons avec ceci : **« Voici comment nous savons ce qu'est l'amour : Jésus Christ a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères et nos sœurs.**

Si quelqu'un a les moyens de vivre et voit son frère ou sa sœur dans le besoin mais lui ferme son cœur, comment peut-il prétendre qu'il aime Dieu ?

Mes enfants, n'aimons pas seulement en paroles, avec de beaux discours ; faisons preuve d'un véritable amour qui se manifeste par des actes !

Voilà comment nous saurons que nous appartenons à la vérité. *Voilà comment notre cœur pourra se sentir rassuré devant Dieu. » [1 Jean 3 versets 10-19, Nouvelle Bible en français courant].*

Terminons avec ce texte : **« Quand, dans un de tes villages que le Seigneur ton Dieu te donne, un de tes frères pauvre aura quand même besoin d'un prêt, ne refuse pas de lui tendre la main. Au contraire, ouvre ta main toute grande et prête-lui ce dont il a besoin. […]** *Accorde-lui donc un prêt de bon cœur.*

Grâce à cette générosité, le Seigneur ton Dieu te bénira dans tout ce que tu entreprendras.

Il y aura toujours dans le pays des personnes pauvres, c'est pourquoi je t'ordonne d'ouvrir ta main à ton frère, le pauvre et le malheureux dans ton pays. » *[Deutéronome 15 versets 7-8, 10-11, Nouvelle Bible en français courant].*

Si ce livret ou mes ouvrages intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamie d'État »,** que je vous offre, vous ont touchés, faites un geste, aidez-moi à continuer à fortifier et à aider le plus grand nombre.

En outre, j'ai besoin de fonds pour faire corriger les versions anglaises de mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamie d'État »** dont je suis en train de finaliser la traduction. *J'ai aussi besoin d'un soutien financier pour pouvoir éditer les deux versions papier de ces ouvrages, en anglais et en français, afin qu'ils soient offerts au plus grand nombre.*

Enfin, en conformité avec *[1 Corinthiens 9 versets 1-14],* celui qui porte l'œuvre du Seigneur doit être soutenu pour vivre. À ce titre également, j'ai besoin de votre soutien financier.

Pour ce faire, si le cœur vous en dit, vous avez la possibilité de faire un don sur l'un des onglets **« Faire un don »,** disponibles sur mon site : **http://www.kenny-pierre.com**